IIe RAPPORT ANNUEL 1983 1984

Montréal, mai 1984

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1984.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Yves Bérubé
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Montréal, mai 1984

L'Honorable Yves Bérubé
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 1984.

Veuillez croire, Monsieur le ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patricia Girard
Présidente

Montréal, mai 1984

Monsieur André Desgagné, avocat
Président
Office des professions

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Patricia Girard
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 4
RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL 8
Administration et gestion financière 8
Activités et réalisations de la permanence 8
Assemblée générale 9
Comité administratif 10
Bureau 11
Règlements 12
RAPPORT DE L'INSPECTEUR PROFESSIONNEL ET DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE . . . 13
Activités de l'inspecteur 13
Comité d'inspection professionnelle 13
RAPPORT DU COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 15
RAPPORT DU SYNDIC ET DU COMITÉ DE DISCIPLINE 17
Discipline 17
Arbitrage des comptes 17
Publicité 17
Usurpation du titre 17
Comité de discipline 17
RAPPORT DU COORDONNATEUR DE PROGRAMMES 19
L'information du public 19
L'information aux physiothérapeutes 21
La coordination des comités et groupes d'intérêt de la corporation 21
La formation continue 22
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET GROUPES D'INTÉRÊT DE LA CORPORATION 23
Comités permanents 23
Comité d'admission 23
Comité d'agrément des services de physiothérapie 23
Comité d'approbation des activités de formation continue 23
Comité d'attribution des bourses 24
Comité d'internat 24
Comité de la formation en physiothérapie 24
Comité des règlements 25
Comité organisateur du Congrès 25
Comités ad hoc 25
Comité ad hoc sur l'étude de la problématique vécue par les physiothérapeutes et les techniciens en réadaptation 25
Comité ad hoc sur le règlement de publicité professionnelle à la CPPQ 26
Comité ad hoc sur le développement de la physiothérapie dans le réseau des CLSC 26
Groupes d'intérêt 26
Groupe d'intérêt en neurologie 26
Groupe d'intérêt en orthopédie 26
Groupe d'intérêt en santé communautaire 26
Groupe d'intérêt en soins prolongés 26
Groupe d'intérêt Sport-Physio 27
Groupe d'intérêt sur les amputés 27
Groupe d'intérêt des chefs de service 27
RAPPORT FINANCIER 1983-1984 30
Rapport des vérificateurs 31
Revenus et dépenses et valeur nette 32
Bilan 33
Évolution de la situation financière 34
Notes complémentaires 35
Annexe A 37
Annexe B 38
Annexe C 39
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1984-1985 40

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I
Personnel du siège social, membres du huitième Bureau et du Comité administratif 9

TABLEAU II
Assemblées et réunions 9

TABLEAU III
Données statistiques 12

TABLEAU IV
Règlements 12

TABLEAU V
Activités de formation continue en 1983-1984 15

TABLEAU VI
Membres des Comités et groupes d'intérêt de la Corporation 27

TIRAGE: Le présent rapport annuel a été tiré à 1,800 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

COORDONNATEUR DE LA PRODUCTION:
Coordonnateur de programmes
France Hétu, pht.

ÉDITEUR:
Ce rapport annuel est édité par les Éditions Perce-Neige Ltée pour
la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec.

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
1575, boul. Henri-Bourassa ouest, bureau 530
Montréal (Québec) H3M 3A9
Tél.: (514) 334-5870

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

par: **Patricia Girard, M.C.S.P., M.C.P.A.**

Mon premier mandat à la présidence de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec se termine déjà et il me semble que dans le tourbillon des activités de la corporation, le tout s'est déroulé en quelques mois à peine. Notre profession évolue constamment et de plus en plus rapidement à travers une société en continuel changement. Ce contexte d'évolutions concurrentes exige un effort de renouvellement soutenu impossible à maintenir sans la solidarité et l'intérêt des physiothérapeutes pour leur profession. Je peux affirmer qu'au cours de mon mandat, mes efforts personnels ont trouvé le soutien des physiothérapeutes. Cet appui constitue pour moi un lien affectif démontrant sans contredit le dynamisme, l'enthousiasme et la compétence clinique et professionnelle de nos membres. Mon plus grand souhait demeure cependant d'entendre nos membres, un jour, dire *"notre corporation"* et *"nous"*.

Nous avons établi des orientations générales pour la corporation jusqu'en 1992. Celles-ci mettent l'emphase sur notre rôle social et notre implication dans les différents secteurs d'activités touchant la physiothérapie. Ainsi, nous devrons nous assurer du développement de la profession et garantir la continuité du leadership au niveau des rôles confiés à nos membres pour assumer les principales responsabilités de notre corporation. Certainement, les physiothérapeutes comprennent l'importance de maintenir une solidarité avec leurs collègues. Ils veulent cependant aussi s'impliquer avec ceux qui désirent bâtir une société en santé. Cette nouvelle tendance démontre la vigueur des physiothérapeutes à vouloir atteindre des résultats dans leur travail quotidien. Nous sommes majoritairement des femmes dans cette profession et enfin je constate que nous investissons dans une carrière à long terme. Cet état de fait constitue, à mon avis, une nette démarcation face à la réthorique et au repli sur le professionnalisme à outrance qui marquait le système professionnel du Québec des années "70".

Nous tentons également, à la corporation, d'aider les membres dans le développement de leurs objectifs ainsi que dans la planification et l'identification de leurs priorités par une utilisation optimale de nos ressources. Dans ce contexte, un climat favorable à l'efficacité opérationnelle s'avère nécessaire. Celui-ci repose cependant sur la compétence des permanents de la corporation et des administrateurs du Bureau. Je tiens à les remercier pour leur support, leur énergie, leur intérêt et l'excellence de leur travail au sein de la Corporation. Soulignons aussi qu'une grande partie de notre travail repose sur nos membres qui donnent tant de leur temps et de leurs talents au sein du réseau des comités. J'espère que nos services aux membres ont pu rencontrer les besoins des physiothérapeutes de façon à ce que leurs services rencontrent mieux les besoins du public.

LA PHYSIOTHÉRAPIE ET LES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS

Plus de 3 000 travailleurs accidentés recourrent quotidiennement à nos services dans les établissements du réseau de santé. Depuis un an, la corporation investit beaucoup d'énergie pour améliorer l'accessibilité et la qualité de ces services et ce, principalement par ses représentations auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.). Souvent impuissants dans le passé face aux difficultés de la C.S.S.T. et du réseau de santé, nous espérons que le témoignage de notre corporation devant le Conseil d'administration de la C.S.S.T. et de la Commission permanente élue du travail saura améliorer une situation devenue intolérable de part et d'autre. Il faut, à mon avis, une meilleure collaboration et plus de transparence dans l'organisation des activités nécessaires pour garantir une physiothérapie de qualité aux travailleurs accidentés. Aussi, nous espérons que la C.S.S.T., malgré ses difficultés administratives typiques d'une monolithe étatique, et les hôpitaux, malgré leurs intérêts économiques manifestes quant aux revenus générés par les services de physiothérapie, seront sensibles à nos interventions et établiront une forme de concertation dans leurs actions.

La corporation croit que les physiothérapeutes sont des partenaires indispensables aux hôpitaux et à la C.S.S.T. pour la réalisation de services de réadaptation physiques et fonctionnels de qualité. La Commission a été jusqu'à maintenant un partenaire qui jetait allègrement une notoriété sur notre profession mais qui de son côté ne voyait pas ses propres failles à l'égard de la dispensation des services de physiothérapie promis aux travailleurs accidentés. Les hôpitaux, pour leur part, ont été des partenaires dont l'intérêt premier pour la physiothérapie se manifestait plus au niveau des revenus générés dans les services de physiothérapie qu'au niveau de l'amélioration des outils nécessaires aux physiothérapeutes pour rencontrer efficacement les besoins des travailleurs accidentés. À mon avis, le dialogue qui s'est établi depuis un an avec ces deux partenaires devrait améliorer la situation. De notre côté, nous sommes assurés de l'entière collaboration de nos membres puisque l'efficacité et la qualité de services constituent très clairement pour eux un facteur de motivation et de satisfaction au travail.

LA FORMATION CONTINUE

Les physiothérapeutes font face à une explosion

de connaissances, à un champ de pratique qui s'élargit et les appels réclamant leurs habiletés et compétences se font de plus en plus insistants. Aussi, nos membres sont de grands consommateurs de formation continue puisqu'ils ne peuvent se permettre d'ignorer le besoin constant de se ressourcer et de se renouveller tout au long de leur carrière.

Nous sommes fiers de notre programme de formation continue tant par l'implication de l'inspection professionnelle dans la programmation des cours que par la recherche entreprise sur l'impact de ces activités sur les compétences et les habiletés des membres. Notre programme déborde largement l'ouverture aux nouvelles connaissances et offre principalement l'acquisition de nouvelles compétences et habiletés, le tout à prix raisonnable. Cependant, la satisfaction des besoins de nos membres exige de plus grandes ressources. C'est pourquoi nous sommes obligés d'explorer énergiquement d'autres possibilités d'augmenter l'accès à une formation continue de qualité avec des partenaires comme les universités. Ainsi, l'Université du Québec à Chicoutimi a entrepris un certificat en perfectionnement pour les physiothérapeutes. Ce certificat constitue une expérience unique au Canada.

Avec ces nouveaux partenaires, nous voulons étendre le programme de formation continue dans tous les coins du Québec et instaurer ainsi une forme de continuité répondant aux besoins régionaux. Les ressources et l'expertise professionnelle de notre corporation s'ajouteront à celles des universités qui s'éveillent à la nécessité absolue de l'éducation des adultes. Nous nous devons d'assumer ce leadership pour satisfaire à cette demande de services cruciaux pour nos membres.

LA SPÉCIALISATION

À travers le Canada, en réponse à la demande de la Confédération mondiale de la physiothérapie, les physiothérapeutes étudient le développement de la spécialisation. La corporation, de concert avec l'Association canadienne de physiothérapie, a entrepris une réflexion et une consultation des membres sur la spécialisation en physiothérapie.

Actuellement, nous étudions un document destiné au Conseil d'administration de l'Association canadienne de physiothérapie. Suite à diverses consultations et après discussion au Bureau, le comité de la formation en physiothérapie fut mandaté pour produire un document final sur la question. Ainsi, notre corporation participera, au même titre que les associations des provinces, à l'élaboration d'un plan d'action qui visera à établir la reconnaissance de la spécialisation en physiothérapie.

Ce qui plus est, pour ce travail, nous avons l'intention de réaliser le potentiel énorme d'une structure établie par le Code des professions: le comité de la formation en physiothérapie. Ce comité tripartite constitué de représentants des universités, des étudiants et de la corporation pourra devenir un outil majeur pour développer la collaboration entre les universités, les futurs professionnels et les physiothérapeutes cliniciens et ce, pour le plus grand bien de notre profession.

LA STRUCTURE DE LA CORPORATION

L'évolution du système professionnel et de notre corporation, sous le Code des professions, nous ont forcés à repenser notre organisation administrative. La nouvelle division des responsabilités, dans notre structure organisationnelle, tend à harmoniser nos efforts. Ainsi, nous établissons un certain équilibre entre les obligations que nous imposent le Code des professions et la satisfaction des besoins de nos membres.

Comme pour toute association professionnelle, notre corporation ne peut fonctionner sans un réseau de comités dynamiques, efficaces et suscitant l'intérêt des physiothérapeutes. En plus de mettre son infrastructure à la disposition des comités, notre corporation vise à ce que les membres oeuvrant bénévolement au sein de nos équipes vivent une expérience enrichissante tout en acquérant une expertise solide et valable sur le plan personnel.

Je constate que nos membres s'impliquent de plus en plus dans les décisions et orientations de notre corporation. Ce résultat fait foi d'un signe de maturité et d'autonomie. Nous pouvons compter actuellement, au sein des comités permanents, des groupes d'intérêts et des comités ad hoc, sur une banque de ressources des plus prometteuses.

Notons que les employeurs ont également un certain mérite par leur générosité et leur compréhension à l'égard des physiothérapeutes qui s'impliquent professionnellement. Tout comme nous, ils comprennent qu'il s'agit d'un investissement de part et d'autre et qu'à long terme ils profiteront de l'impact d'avoir dans leur service de physiothérapie les "leaders" de notre profession.

LE PROJET DE DÉLÉGATION D'ACTES MÉDICAUX AUX TECHNICIENS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Notre corporation se préoccupe hautement des problèmes reliés au système de distribution des soins actuellement en vigueur au Québec dans le domaine de la réadaptation physique. En l'absence d'une étude approfondie, objective et sereine fondée sur les besoins de la population, les tâches, rôles et fonctions de chacun des intervenants et surtout sur les résultats à atteindre en physiothérapie, nous croyons illusoire de trouver des solutions durables et acceptables pour les parties en cause.

Nous nous sommes opposés fortement au projet de règlement de délégation d'actes médicaux aux techniciens en réadaptation physique récemment adopté par la Corporation professionnelle des médecins du Québec. L'objectif originalement visé par le mécanisme de délégation d'actes, dans le domaine de la médecine, devait permettre d'assouplir la rigidité de ce champ d'exercice exclusif. En réalité, il régularisait en

droit une situation de faits en autorisant certaines classes de personnes, autres que les médecins, à poser des actes courants traditionnellement réservés à ceux-ci. Ainsi, les règlements de délégation d'actes médicaux devaient forcément être restrictifs et ne comprendre que des actes ne pouvant manifestement être posés que par les médecins et non par le grand public ou par d'autres professionnels.

Malheureusement, il nous semble qu'il existe un glissement important, sinon intolérable, par rapport à l'objectif initial. Les médecins cherchent à définir de façon plus précise, plus détaillée et plus exhaustive, leur propre champ de pratique. En fait, avec ce projet, on assiste à une véritable tentative de détournement de l'ensemble du mécanisme pour ainsi permettre à la profession médicale d'étendre son champ de pratique par voie réglementaire sur toute la périphérie des soins de santé. Plusieurs des actes contenus dans le projet de règlement mentionné en titre peuvent être posés par des personnes qui ne sont ni physiothérapeutes, ni techniciens en réadaptation physique. Cette tentative de réglementation n'est, à notre avis, nullement justifiée par la protection du public. Au contraire, ce projet ne fera que semer la confusion et ajouter de la tension dans un domaine qui connaît déjà trop de tension et de confusion depuis la venue de l'assurance-maladie au Québec.

Notre corporation a entrepris une réflexion profonde sur les problèmes reliés au champ de pratique de la physiothérapie et suggère des avenues de solutions à ses membres, aux autres intervenants et à l'Office des professions. Les physiothérapeutes, réalisant l'importance de la réadaptation pour la santé publique au cours des trente prochaines années, désirent ardemment trouver les solutions qui permettront une évolution ordonnée et vigoureuse de la physiothérapie pour tous les intervenants. En partant des besoins de la clientèle et des résultats à atteindre en réadaptation, notre corporation croit pouvoir ouvrir une porte sur l'harmonie et la collaboration avec les techniciens.

QUELQUES AUTRES DOSSIERS

L'inspection professionnelle a connu un essor remarquable depuis 1976. Le contrôle de l'exercice par l'inspection professionnelle constitue de plus en plus un service aux membres. Par cette nouvelle approche, ces derniers profitent activement du développement de standards, normes et critères touchant la physiothérapie. Ainsi, les activités de notre service d'inspection professionnelle encourage une amélioration de la qualité des services.

Quand des professionnels trouvent un avantage personnel à l'amélioration de la qualité de leurs services, de leurs compétences et de leur milieu de travail, nous répondons positivement à la mission du Code des professions. À mon avis, c'est ça la vraie protection du public.

Dans cet esprit, nous continuerons à donner un sens actif à la protection du public en respectant le cadre de la réglementation professionnelle. Notre corporation investira davantage dans le mécanisme d'inspection professionnelle en maintenant son optique de services aux membres et aux divers organismes de santé. Durant la prochaine année, notre comité d'inspection professionnelle se verra confier le mandat d'implanter l'agrément des services de physiothérapie de concert avec le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux.

Sur un autre plan, notre corporation participe activement avec d'autres corporations professionnelles du domaine de la santé à l'élaboration de projets conjoints visant l'amélioration des services, la collaboration interprofessionnelle et la recherche de solutions à des problèmes communs. Dix ans après l'adoption du Code des professions, il est extraordinaire de voir ce rapprochement et cette collaboration entre certaines corporations sur des dossiers interprofessionnels.

Également, un autre groupe de travail formé des corporations des ergothérapeutes, des orthophonistes-audiologistes et des physiothérapeutes, tente de bâtir une réelle solidarité en réadaptation et recherche une certaine harmonie par une discussion franche sur les problèmes vécus dans les milieux de travail. Je ne pouvais passer sous silence cette expérience heureuse de travailler avec d'autres corporations.

Quant à la pratique privée en physiothérapie, ce secteur a connu une expansion imprévue malgré le contexte économique depuis 1981. Notre corporation est convaincue que la profession ne peut que profiter, de façon encore insoupçonnée, de la concurrence du marché. Les exigences du marché privé, où les résultats sont jugés impitoyablement, provoqueront une plus grande efficacité dans nos services et ce, au bénéfice du public bien sûr, mais aussi au bénéfice de notre profession à long terme. Les praticiens privés peuvent maintenant accepter les cartes de crédit et nous prévoyons leur offrir des assurances commerciales et personnelles avantageuses. Nous avons également présenté un projet de modification de notre règlement sur la publicité professionnelle. Celui-ci permettra de fournir beaucoup plus d'informations au public sur les services en cabinet privé. Une recherche importante sur le sujet et une réflexion sur notre rôle comme corporation nous ont incités à faire un grand pas en avant en regard de la publicité professionnelle. Notre corporation a l'intention d'aider les praticiens privés à mieux survivre le test ultime d'une profession mature: le marché concurrentiel.

Depuis avril 1983, j'ai rencontré en grand nombre des membres de Québec, de Sherbrooke et de la Beauce. Nos administrateurs ont également fait des efforts particuliers cette année pour rencontrer les membres dans leur région. Je crois que ces rencontres nous procurent une rétroaction constante ce qui facilite les consensus et engendre un climat de confiance et de sérénité au sein du Bureau.

La semaine nationale de la physiothérapie en mars 1984 a été la première expérience du genre pour les physiothérapeutes canadiens. Notre corporation

et la section québécoise de l'Association canadienne de physiothérapie ont collaboré à l'organisation de plusieurs activités visant une meilleure information du public sur la physiothérapie. Nous avons aussi participé à différents événements publics au cours de l'année. Nous avons été plus présents au niveau des média de communication et avons produit un nouveau dépliant et un poster sur la prévention des maux de dos. L'ensemble de ces résultats aurait été impossible sans la présence, trois(3) jours par semaine, de notre coordonnateur de programmes qui en plus a le mérite d'avoir améliorer notre revue "Physio-Québec".

Le congrès annuel de Sherbrooke, en juin 1983, a été un grand succès grâce au travail de tous les physiothérapeutes de l'Estrie. L'organisation de cet événement a engendré une grande solidarité des membres dans cette région et a eu comme impact d'augmenter leur visibilité comme physiothérapeute. De la même façon, un nouvel esprit s'est développé parmi les chefs de service et je perçois plus clairement la même solidarité et un désir prononcé d'échanges et de collaboration.

En rédigeant ce rapport, je voulais vous communiquer une partie de mes préoccupations et vous faire part de nos réalisations depuis un(1) an. Je crois, en terminant, avoir atteint cet objectif et je suis convaincue que la synergie de nos efforts nous apportera une nouvelle année aussi mouvementée et productive.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

par: **Normand Giguère, pht., Adm. A.**

ADMINISTRATION ET GESTION FINANCIÈRE

L'entrée de la Corporation dans l'ère des nouvelles technologies constitue la principale caractéristique de l'exercice financier 1983-1984.

Enfin, nous avons fait un pas en avant et nous nous sommes dotés des outils modernes de gestion qu'offre l'informatique. Un tel changement modifie inévitablement les attitudes face au travail, les comportements, les habitudes et oblige une remise en question du savoir-faire des individus de même que des structures familières auxquelles ils se raccrochent.

Bien que ces changements soient souvent la source de problèmes et de conflits, je crois que nous avons su surmonter l'état de crise caractéristique à l'implantation d'un système informatique. Nous devons ce succès, en grande partie, à l'implication immédiate et enthousiaste de nos deux secrétaires de direction, mesdames Yvonne Ouellet et Renée Prieur.

Au début de la prochaine année financière, nous compléterons l'ensemble des travaux relatifs à la phase I de l'implantation, soit la gestion du tableau des membres de la corporation.

Nous amorcerons également la phase II portant sur l'utilisation des logiciels de traitement de textes. Nous terminerons la prochaine année avec l'introduction de la gestion financière et de la comptabilité qui constitue notre phase III.

Soulignons que depuis janvier 1984, notre système informatique est devenu une source de revenus effective. En effet, depuis cette date, la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec loue du temps d'utilisation sur notre système et se félicite déjà d'avoir pris cette initiative.

Sur le plan financier, notons que les décisions de nos administrateurs du Bureau et le contrôle qu'exerce le Comité administratif nous ont permis de réaliser un surplus de 5 479$. Notons, sur ce point, que le montant de 25 000$ prévu pour démarrer notre fonds de réserve, n'a pas été utilisé à cette fin. En effet, le Bureau a préféré soumettre d'abord la question à l'Assemblée générale annuelle.

Si l'on compare les réalisations 1983-1984 à celles de l'année dernière, l'on remarquera que les revenus se sont accrus de 67 548$ (14.1%) alors que les dépenses, pour leur part, ont augmenté de 74 040$ (15.8%). L'augmentation des revenus s'explique principalement par l'accroissement du nombre de membres, l'augmentation de la cotisation pour 1983-1984 de même que par une subvention plus généreuse de l'Office des professions et un nombre plus élevé des offres d'emploi dans les envois aux membres. Notons cependant que les postes "Physio-Québec", "Assemblées et Congrès" de même que "Intérêts" ont pour leur part subi une baisse. De son côté, l'accroissement des dépenses résulte principalement de l'ajustement des salaires de la permanence, d'activités juridiques plus intenses et d'une augmentation des frais aux postes "Frais de déplacement et de séjour", "Imprimerie", "Photocopie", "Honoraires", et "Amortissement".

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les états financiers annuels présentés par nos vérificateurs dans le présent rapport.

En terminant, soulignons qu'au 31 mars 1984, la valeur nette passe de 13 848$ à 19 327$.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE LA PERMANENCE

Outre les activités régulières du siège social, les permanents ont travaillé sur de nouveaux dossiers. Nous vous présentons donc, ci-dessous, les principales activités générées par ces dossiers au cours de l'exercice 1983-1984:

- Aménagement d'un local pour l'installation d'un ordinateur;
- Implantation du nouveau plan d'organisation et du nouvel organigramme de la corporation;
- Détermination des paramètres et élaboration d'un grille d'informations pour l'informatisation du tableau des membres;
- Achat et installation de l'équipement informatique;
- Organisation technique pour la tenue d'un cours d'initiation à l'informatique pour les permanents de la corporation;
- Adaptation des logiciels de traitement de base de données à nos besoins pour la gestion du tableau des membres;
- Implantation du système informatisé de gestion du tableau des membres;
- Mise sur pied et implantation d'un programme d'assurance groupe automobile et habitation pour les physiothérapeutes;
- Développement et implantation d'un système de sécurité pour la conservation des logiciels et des bases de données;
- Élaboration d'un nouveau formulaire de réinscription au tableau des membres et d'une nouvelle carte de membre compatible avec notre système informatique;
- Implantation des procédures relatives au dépôt

des frais d'inscription pour les cours de formation continue et des cotisations payés par carte de crédit;
- Réalisation d'un premier catalogue des membres sur notre système informatique;
- Envoi de l'avis de cotisation, émission des formulaires de réinscription et des cartes de membres à l'aide de notre système informatique;
- Négociation et rédaction d'un contrat de location de temps d'utilisation de notre système informatique avec la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec;
- Travaux d'adaptation des logiciels de traitement de textes et de comptabilité.

En terminant, je voudrais remercier tous les membres de l'équipe de la permanence pour leur support, leur dynamisme et surtout leur effort constant à atteindre l'excellence. J'adresse également des remerciements particuliers aux administrateurs du Bureau ainsi qu'à tous les physiothérapeutes pour la confiance qu'ils nous ont manifestée. Finalement, j'aimerais témoigner de la compétence et du dévouement de notre présidente, Patricia Girard, et lui exprimer ma plus haute considération.

TABLEAU I

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

CÔTÉ, GAUTHIER, Solange, syndic (1)
GIGUÈRE, Normand, secrétaire et directeur général
GIRARD, Patricia, présidente
HAMEL, France, inspecteur professionnel
HÉTU, France, coordonnateur de programmes (1)
MARCHAND, Rachel, coordonnateur du programme de formation continue (1)
OUELLET, Yvonne, secrétaire de direction
PRIEUR, Renée, secrétaire de direction

(1) Personnel à temps partiel

ADMINISTRATEURS DU HUITIÈME BUREAU

BAYARD, Hélène, région de Québec
CLOUÂTRE, Nicole, région de Montréal
FORTIN, Réginald, région du Saguenay/Lac Saint-Jean
FOURNIER, Marie, région de Montréal
GIGNAC, Roch, administrateur nommé
GIRARD, Patricia, présidente
GRAVEL-LIZOTTE, Catherine, région des Cantons de l'Est
LITALIEN, Gilbert, région de l'Outaouais et du Nord-Ouest
MARCHAND, Rachel, région de Québec
MONTOUR, Marielle, région de Montréal
NADEAU, Daniel, région de Trois-Rivières
ROY, Marie-Thérèse, administrateur nommé
SALVAIL, Jean, administrateur nommé
SCHWARTZ, Linda, région de Montréal
TREMBLAY, Lise, région de Montréal
TREMBLAY, Lucie, région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord
VINCELLI, Antonio, région de Montréal

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

GIRARD, Patricia, présidente
LITALIEN, Gilbert, administrateur
MONTOUR, Marielle, administrateur
ROY, Marie-Thérèse, administrateur nommé
TREMBLAY, Lise, vice-présidente

TABLEAU II
ASSEMBLÉES ET RÉUNIONS

	Nombre	*Dates*
Assemblée générale	1	11 juin 1983
Bureau	7	6 mai 1983 8 juin 1983 16 septembre 1983 25 novembre 1983 3 février 1984 9 mars 1984 23 mars 1984
Comité administratif	5	20 avril 1983 28 juillet 1983 25 octobre 1983 18 janvier 1984 23 février 1984

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La corporation tenait, conformément au Code des professions, sa dixième assemblée générale annuelle, le 11 juin 1983 à Sherbrooke.

Monsieur Maurice Caisse, de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, agissait, lors de cette assemblée, à titre d'animateur des débats. Grâce à sa compétence, notre assemblée s'est déroulée dans une atmosphère de détente et n'a duré qu'une heure.

Après avoir adopté le procès-verbal de la neuvième assemblée générale annuelle, les membres ont procédé à l'adoption des rapports d'activités du VIe et du VIIe Bureau, à l'adoption du rapport de la présidente et des états financiers 1982-1983.

Les mêmes vérificateurs furent élus pour l'exercice 1983-1984, soit Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés.

Également, les membres ont résolu, comme à chaque assemblée annuelle depuis 1979, d'ajuster le montant annuel brut (10 355,00$ pour 1983-1984) de la définition du physiothérapeute exerçant à temps partiel à 10 873,00$ pour la cotisation 1984-1985.

Les physiothérapeutes ont finalement clôturé l'assemblée en adoptant une motion de félicitations à l'endroit de la présidente et des administrateurs du VIIe Bureau pour l'excellence de leur travail.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif du septième Bureau tenait sa dernière réunion le 20 avril 1983, soit au début du présent exercice. Pour sa part, le comité administratif du huitième Bureau a tenu quatre réunions avant le 31 mars 1984.

Les principales résolutions adoptées par le comité administratif au cours de l'exercice se présentent comme suit:

- Révision de la politique de la corporation quant au remboursement des dépenses;
- Adoption de la politique concernant l'organisation et le financement des activités de formation continue organisée par des groupes ad hoc de physiothérapeutes;
- Révision des attributions, fonctions, sommaire des responsabilités et tâches du président de la corporation;
- Adoption de l'organigramme et du plan d'organisation de la corporation;
- Adoption d'un rapport d'étape sur le projet d'évaluation de l'impact du programme de formation continue;
- Adoption des normes et critères de qualité pour les services de physiothérapie différée au Bureau;
- Mandat à Alain Bélanger pour coordonner un groupe de travail devant produire un rapport critique sur la recherche effectuée par l'équipe du Dr. Duranceau et adoption du budget correspondant;
- Mandat aux nouveaux conseillers juridiques de la corporation;
- Révision et correction des descriptions de tâches de la présidente, du syndic et du secrétaire et directeur général;
- Nomination de la présidente et du secrétaire et directeur général comme représentants de la corporation pour la réunion des "Provincial Licencing Boards";
- Dépôt d'un rapport d'étape du comité des règlements et précision du mandat de ce comité;
- Choix de la ville et de la date pour la tenue du Congrès 1984. Mandat à la présidente pour former le comité organisateur du Congrès 1984;
- Approbation du contenu du procès-verbal de la 10e Assemblée générale annuelle;
- Prise de position de la corporation suite à la publication des lettres patentes de la Corporation professionnelle des inhalothérapeutes du Québec;
- Adoption du contenu d'un document à transmettre aux directeurs du personnel des établissements du réseau des Affaires sociales portant sur les rôles des intervenants dans un service de physiothérapie;
- Adoption du rapport financier périodique au 30-09-83;
- Adoption de prévisions budgétaires révisées au 25-10-83;
- Mandat à la compagnie Gérard Parizeau Ltée pour implanter un régime d'assurance automobile et habitation pour les physiothérapeutes;
- Approbation du dépliant intitulé: "En avez-vous plein le dos?" et adoption d'un budget pour en produire 5,000 copies;
- Adoption du rapport financier périodique au 30-11-83;
- Adoption de prévisions budgétaires révisées au 18-01-84;
- Accord pour la réimpression de 10,000 copies du document intitulé: "La physiothérapie et le physiothérapeute" en 1984-1985;
- Mandat à France Hétu pour former et coordonner les activités d'un comité pour l'organisation de la Semaine nationale de la physiothérapie au Québec;
- Mandat au comité des règlements de produire un projet de prise de position, pour la corporation, sur les relations interprofessionnelles;
- Mandat à Normand Giguère pour négocier et signer un contrat de services informatiques à la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec;
- Adoption du rapport financier périodique au 31-01-84;
- Étude et adoption d'un projet de prévision budgétaire pour l'année 1984-1985 et recommandation de son adoption par le Bureau;
- Dépôt d'un projet de mémoire sur le règlement de délégation d'actes aux techniciens en réadaptation par les médecins;

- Résolution autorisant l'achat d'une imprimante de traitement de textes;
- Adoption d'une politique en ce qui regarde la vente de la liste des membres;
- Mandat à la présidente pour former un comité ad hoc sur le développement de la physiothérapie dans le réseau des C.L.S.C..

BUREAU

Le septième Bureau de la corporation a tenu sa dernière réunion le 6 mai 1984. Par conséquent, les décisions prises à cette réunion appartiennent à l'exercice financier 1983-1984. Le huitième Bureau, de son côté, s'est réuni à six reprises au cours du même exercice.

Les principales décisions prises par le Bureau cette année portent sur les questions suivantes:

- Adoption de l'ordre du jour de la 10e Assemblée générale annuelle;
- Adoption des états financiers au 31 mars 1983;
- Adoption d'une politique d'approbation des activités de formation continue organisées par un groupe autre que la corporation;
- Approbation des recommandations du comité de la formation en physiothérapie et adoption des objectifs spécifiques pour 1983-1984;
- Adoption de recommandations du syndic en regard de l'application de l'actuelle réglementation sur la publicité des physiothérapeutes;
- Accord de principe sur les normes et critères de qualité pour les services de physiothérapie;
- Adoption du 10e rapport annuel de la corporation;
- Élection du comité administratif du VIIIe Bureau;
- Planification d'une rencontre avec un comité plénier du conseil d'administration de la Commission de la santé et sécurité au travail;
- Suspension de toute collaboration avec mademoiselle Mézières suite aux démarches judiciaires entreprises par cette dernière;
- Accord de principe sur une orientation d'ouverture en ce qui regarde la publicité professionnelle pour les physiothérapeutes;
- Formation d'un sous-comité du comité des règlements pour procéder à la révision du Règlement de publicité des physiothérapeutes;
- Adoption d'une modification à la politique relative à la sélection des candidats pour les cours de formation continue;
- Acceptation de la décision de tenir un mini-congrès, à Montréal, à l'automne 1984 et nomination de Antonio Vincelli comme membre ex-officio du comité organisateur;
- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice pour 1983-1984;
- Formation d'un comité ad hoc sur l'étude de la problématique vécue par les physiothérapeutes et les techniciens en réadaptation;
- Accord de principe pour la formation d'un groupe de travail conjoint avec la Corporation des ergothérapeutes sur la gestion des services de réadaptation;
- Dépôt d'un rapport d'étape du comité des règlements et accord de principe sur les orientations de ce comité;
- Dépôt du rapport du coordonnateur du programme de formation continue sur la spécialisation en physiothérapie;
- Accord de principe pour la réimpression du document "La physiothérapie et le physiothérapeute";
- Adoption d'une prise de position sur l'universalité des services de santé au Canada;
- Adoption du mandat du comité ad hoc sur l'étude de la problématique vécue par les physiothérapeutes et les techniciens en réadaptation;
- Accord de principe sur le projet révisé du Règlement sur la publicité et dissolution du sous-comité du comité des règlements sur la révision du Règlement de publicité;
- Mandat à Rachel Marchand pour établir un mécanisme d'évaluation des nouvelles approches thérapeutiques en physiothérapie;
- Adoption du projet de règlement sur la constitution et la gestion d'un fonds de réserve dans ses versions française et anglaise;
- Adoption des recommandations de notre corporation sur la Commission de la santé et sécurité au travail;
- Formation d'un comité ad hoc sur le développement de la physiothérapie dans le réseau des C.L.S.C.;
- Approbation de l'avis de notre conseiller juridique à l'effet de ne pas présenter de mémoire au bureau des marques de commerce pour nous opposer à la demande d'enregistrement de mademoiselle Mézières;

- Acceptation de la démission de Rachel Marchand et motion de félicitations à cette dernière pour l'excellence de son travail;
- Acceptation de l'avis de notre conseiller juridique à l'effet de n'entreprendre aucune poursuite en usurpation de titre contre les cliniques de physiothérapie où aucun physiothérapeute n'exerce;
- Référence au comité de la formation en physiothérapie pour obtenir des recommandations en ce qui regarde l'implication des universités dans nos programmes de formation continue;
- Approbation des prévisions budgétaires 1984-1985;
- Accord de principe pour augmenter les cotisations en 1985-1986, 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989;
- Accord de principe sur le mémoire de la corporation concernant le projet de délégation d'actes médicaux aux techniciens en réadaptation par les médecins;
- Accord de principe sur le contenu du rapport d'étape du comité ad hoc sur l'étude de la problématique vécue par les physiothérapeutes et les techniciens en réadaptation.

RÈGLEMENTS

En octobre 1983, l'Office des professions du Québec nous informait que le Règlement concernant les exigences pédagogiques serait prolongé par décret jusqu'au 1er janvier 1986.

Ce règlement antérieur au Code des professions et prolongé depuis 1973 en vertu de l'article 262 du Code a trait aux conditions supplémentaires et aux normes d'équivalence. Nous vous référons au rapport annuel de l'an dernier pour plus de détails sur cette question.

Le projet de règlement sur la constitution et la gestion d'un fonds de réserve pour la corporation a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 21 mars 1984. Si ce projet de règlement reçoit une approbation définitive des membres, lors de la 11e Assemblée générale annuelle, il pourra être approuvé par le gouvernement pour entrer en vigueur.

Sur un autre plan, le Bureau approuvait, en février dernier, un projet préliminaire de règlement modifiant le Règlement sur la publicité des physiothérapeutes. Les membres seront informés de l'évolution de ce dossier au cours de la prochaine année financière.

Finalement, notons qu'une nouvelle résolution de cotisation fera l'objet d'une décision du comité administratif, avant la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle, afin qu'elle puisse être soumise, selon la loi, à l'approbation des membres.

TABLEAU III
DONNÉES STATISTIQUES

Statut	*Nombre*	*Pourcentage*
Membres de la corporation au 31 mars 1983		
— Membres	1 250	98%
— Membres étudiants	25	2%
TOTAL:	1 275	100%
Admission et réadmission en 1983-1984		
— Membres	134	
— Membres étudiants	20	
TOTAL:	154	
Radiations en 1983-1984		
— Membres	78	
— Membres étudiants	11	
TOTAL:	89	
Résultat au 31 mars 1984		
— Membres	1 306	97.5%
— Membres étudiants	34	2.5%
Total des membres de la corporation au 31 mars 1984:	1 340	100%

TABLEAU IV
RÈGLEMENTS

Délimitation du territoire-élections	13-03-74
Confection et contenu du rapport annuel	09-07-75
Inspection professionnelle	03-03-76
Conciliation et arbitrage des comptes	24-03-76
Affaires du Bureau & Assemblées générales	24-03-76
Publicité	08-09-76
Modalités d'élection	24-12-76
Conservation des dossiers	11-05-77
Code de déontologie	08-06-77
Stage de perfectionnement	27-07-77
Assurance-responsabilité professionnelle	28-09-77
Comité de la formation en physiothérapie	19-10-77
Tableau des membres	01-04-78
Modalités d'élection — Règ. I de modification	19-04-78
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation	25-07-79
Modification-délimitation du territoire-élections	29-08-79
Modalités d'élection — Règ. 2 de modification	05-09-79
Affaires du Bureau et Assemblées générales Règ. I de modification	11-02-81
Normes d'équivalence pour la délivrance des permis	en voie d'approbation
Conditions et modalités pour la délivrance des permis	en voie d'approbation
Constitution et administration d'un fonds de réserve	en voie d'approbation

RAPPORT DE L'INSPECTEUR PROFESSIONNEL ET DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

par: **France Hamel, pht**

ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR

Il m'est agréable de vous présenter le bilan de mes activités et celles du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 1983-1984.

Le mémoire produit à l'intention du Bureau sur l'évolution de l'inspection professionnelle et ses orientations futures est sans aucun doute l'un des points saillants qui aura des retombées à moyen et long terme sur notre mécanisme de contrôle de l'exercice des membres. En effet, il a permis de proposer des mécanismes plus efficaces de surveillance de l'exercice dans les établissements publics favorisant les visites de groupe par l'agrément et ainsi concentrer les activités du comité d'inspection aux visites individuelles de vérification de la compétence. Nous développerons des outils plus spécifiques d'évaluation de la compétence et de la qualité des interventions par l'évaluation et le traitement de conditions-clés.

Les demandes de membres, administrateurs, chefs de services furent nombreuses cette année et particulièrement au sujet des dossiers et de l'évaluation de la qualité des soins et du personnel. Nous y avons répondu du mieux possible par des avis, conseils, documentation, référence et un article dans le PHYSIO-QUÉBEC sur l'Évaluation rédigée par Madame Aline Huot. Nous croyons qu'il sera utile de produire un document à ce sujet en 1984-1985.

Outre mes fonctions d'enquêteur pour le comité d'inspection, j'ai de plus:

- Participé à plusieurs séances de travail avec les représentants de la Commission de la santé et sécurité au travail, des ergothérapeutes et physiothérapeutes, ayant pour objet d'élaborer un formulaire de rapport du physiothérapeute et ergothérapeute.
- Participé aux représentations de la corporation à la Commission parlementaire mise sur pied pour examiner le fonctionnement et l'administration de la Commission de la sante et sécurité au travail.
- Agi à titre de membre et secrétaire du comité d'admission et coordonnateur pour l'organisation des stages d'évaluation dans les milieux cliniques.
- Agi à titre de membre du comité d'internat et coordonnateur pour le placement hors-Québec, les demandes de changement de placement au Québec, l'étude des cas d'échec.
- Agi à titre de membre et secrétaire du comité d'agrément.
- Participé à la mise sur pied du comité chargé d'étudier le "rapport Duranceau".
- Agi à titre de membre du comité de la formation en physiothérapie.
- Participé au groupe de travail sur le dossier "Physiothérapeutes et techniciens en réadaptation".
- Rencontré des membres, administrateurs sur des sujets reliés à la physiothérapie et travaillé activement avec les permanents sur des dossiers ayant un intérêt commun.
- Présenté l'évolution de l'inspection professionnelle à la CPPQ et ses orientations futures à titre de conférencier invitée lors d'une rencontre des responsables d'inspection professionnelle organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec.
- Organisé un groupe de travail pour étudier le document intitulé "Guide de prévention des maux de dos" préparé par Renée Julien de l'ASSTAS et fournir les commentaires de la corporation sur son contenu.
- Préparé un dossier sur l'approche "Doman Delegato" pour l'Association de paralysie cérébrale du Québec.

En somme, il est agréable de constater par la provenance et l'importance des demandes que la physiothérapie est mieux connue et reconnue et les physiothérapeutes plus consultés. Il reste que c'est par le maintien et l'amélioration constante de nos compétences que nous allons nous affirmer et nous faire reconnaître parmi tous les intervenants qui se multiplient dans le champ de la réadaptation.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle est responsable de la surveillance de l'exercice et du contrôle de la compétence des physiothérapeutes.

MEMBRES DU COMITÉ

ASTON, McCRIMMON, Edith
FINLAYSON, Margaret, responsable
HAMEL, France, secrétaire
HUOT, Aline
PELLETIER, Nicole

ENQUÊTEURS
France Hamel, inspecteur professionnel
Tous les membres du comité agissent comme enquêteurs, si nécessaire.

SÉANCES DE TRAVAIL: 5

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DES MEMBRES

Le comité a maintenu ses orientations en 1983-1984 et élaboré un programme de surveillance de l'exercice des membres exerçant seuls, sans encadrement, de même que les visites de milieux qui en font la demande. Toutefois, à cause de circonstances incontrôlables, ce programme a dû être modifié en cours d'année. Ainsi, le nombre total de milieux visités a-t-il été moindre que prévu. Toutefois, nous avons respecté l'objectif visé de cent une (101) visites de membres.

Nombre d'état de vérification:

. Visites de membres: 101

. Répartition des visites selon les régions:

Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Côte Nord (01)	3
Québec (03)	9
Cantons de l'Est (05)	10
Montréal Métropolitain (6A)	76
Rive-Sud (6C)	2
Outaouais (07)	1

. Répartition des milieux visités selon le type d'établissement:

C.H. soins généraux:	16%
C.H. soins spécialisés et ultra-spécialisés:	16%
C.H. soins prolongés:	16%
C.H. convalescents:	4%
Centre d'accueil:	13%
D.S.C.:	13%
C.L.S.C.:	4%
Écoles (établissements privés):	13%
Soins à domicile:	5%

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations, remarques et suggestions adressées par le comité aux membres ont porté:

- sur la structure et l'organisation des services en vue d'améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des soins.

- sur la tenue des dossiers conformément au règlement de la corporation à cet effet.

- sur les moyens de contrôle et d'évaluation de la qualité des soins à privilégier par les responsables de service.

- sur la formation continue à poursuivre pour mettre à jour et actualiser ses connaissances et mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Les membres du comité ont été heureux de constater les efforts déployés par certains milieux cliniques pour bien organiser leur service et, le cas échéant, mettre en application les recommandations du comité. Les membres du comité désirent donc exprimer ici leur satisfaction aux chefs de service pour leur vigilance et leur sens profond des responsabilités.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

Le comité a procédé à des enquêtes particulières sur la compétence de trois (3) membres.

Un dossier a été transmis au syndic pour enquête.

Un dossier est encore actif.

Aucune recommandation de stage ou de limitation de l'exercice d'un membre n'a été acheminée au Bureau.

RAPPORT DU COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

par: **Rachel Dallaire Marchand, pht**

Comme par les années passées, les activités de formation continue ont été nombreuses et la participation des physiothérapeutes enthousiaste.

RÉGIONALISATION

L'effort de régionalisation s'est poursuivi avec comme point d'appui une politique du Bureau concernant des procédures à suivre pour organiser un cours en région avec la collaboration administrative de la CPPQ. La partie organisationnelle est dévolue à la région et la partie administrative, (exemple: émission de reçus pour fins d'impôt, gestion du budget, engagement des personnes ressources, etc.) à la corporation.

Par cette politique, nous espérons stimuler les activités de formation en région. Il est aussi intéressant de savoir que les personnes qui sont en charge de l'organisation d'un cours voient leurs frais d'inscription diminués du montant d'une inscription: exemple: frais d'inscription $250.00, une personne en charge= frais d'inscription: aucun; deux personnes en charge: (frais d'inscription diminués de moitié). Plusieurs physiothérapeutes se sont prévalus de ce privilège moyennant la tâche de s'occuper de l'organisation matérielle des cours. Il est à noter que les physiothérapeutes paient le même prix pour leur formation peu importe l'endroit où se tient l'activité. Ceci au nom du principe d'égalité pour tous en termes de coûts et de services.

LES COÛTS

Les coûts de formation sont restés les mêmes encore cette année: cette situation est appelée à changer parce que la situation économique l'exige. Compte tenu de la qualité des cours offerts, les tarifs ne nous semblent pas exagérés et restent parmi les moins chers lorsqu'on les compare aux autres corporations. De plus, les physiothérapeutes seraient indignés si les activités de formation continue devenaient déficitaires.

LES PROGRAMMES

Les programmes de base tels E_1V_1 et Évaluation neurologique ont encore eu préséance sur les autres cours. La clientèle est toujours là et les besoins importants.

D'autres programmes sont venus s'ajouter, notamment le massage réflexe du tissu conjonctif et les niveaux supérieurs du programme d'orthopédie E V. Les physiothérapeutes semblent se diriger de plus en plus vers l'acquisition d'une expertise surtout en orthopédie. Il y a là une tendance marquée vers le désir de se spécialiser. D'ailleurs cette tendance se retrouve à travers le Canada et dans certains pays comme les États-Unis et l'Australie. Il est de plus en plus clair que les universités auront un rôle prépondérant à jouer dans les prochaines années pour la mise sur pied d'une formation post-graduée en physiothérapie.

L'ÉVALUATION

Il est de plus en plus important d'évaluer les programmes en terme d'atteinte d'objectifs. C'est pourquoi, un projet est en marche depuis un an pour évaluer le cours E_1V_1 afin d'en dégager des grands principes applicables à tous les autres programmes. Ce processus a déjà commencé à porter ses fruits puisqu'il a modifié de façon marquée les objectifs et le contenu de ce cours.

CONCLUSION

Il faut être conscient que la corporation n'est pas une école et que le coordonnateur du programme de formation continue n'est pas un organisateur de cours. Son rôle se résume davantage à d'une part promouvoir la formation continue auprès de ses membres pour qu'ils restent compétents et d'autre part à trouver des mécanismes pour leur permettre d'améliorer leur compétence afin d'acquérir éventuellement une spécialisation dans leur champ d'exercice privilégié.

TABLEAU V

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE 1983-1984

TITRE DE L'ACTIVITÉ	DATES	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	GROUPE ORGANISATEUR
E1V1	8-9-10 avril 6-7-8 mai	Matane	20	C.R.F.C.* et C.P.P.Q.
Sclérose en plaques: Que peut-on faire d'autre?	23 avril	Montréal	109	Groupe d'intérêt en santé communautaire et C.P.P.Q.

Une journée sur l'enfant handicapé mentai	30 avril	Québec	53	Groupe d'intérêt en pédiatrie et C.R.F.C.*
Massage réflexe 1	20 avril 15 juin	Montréal	20	C.P.P.Q.
E 3	31 mai au 4 juin	Montréal	21	C.P.P.Q.
Journée Précongrès	9 juin	Sherbrooke	74	C.P.P.Q.
E1V1	20 septembre au 6 décembre	Montréal	20	C.P.P.Q.
E1V1	23-24-25 septembre 14-15-16 octobre	Montréal	20	C.P.P.Q.
E1V1	30 septembre 1-2 octobre	Sherbrooke	20	C.R.F.C. et C.P.P.Q.
Introduction à l'informatique de gestion	15-16 octobre	Montréal	12	C.P.P.Q.
Analyse transactionnelle	16-17-18 octobre	Montréal	16	C.P.P.Q.
Taping 1	5 novembre	Montréal	32	Groupe d'intérêt Sport-Physio et C.P.P.Q.
E1V1	11-12-13 novembre 2-3-4 décembre	Québec	20	C.P.P.Q.
Une journée sur la radiologie	26 novembre	Montréal	82	Groupe d'intérêt en orthopédie et C.P.P.Q.
E2	7-8-9-10-11 janvier 84	Montréal	10	C.P.P.Q.
Massage réflexe II	13-14-15 janvier 3-4-5 février	Québec	20	C.P.P.Q.
E1 V1	20-21-22 janvier 24-25-26 février	Sherbrooke	20	C.R.F.C. et C.P.P.Q.
Massage réflexe II	25 février 21 mars	Montréal	10	C.P.P.Q.
E1V1	10-11-12 février 9-10-11 mars	Québec	20	C.P.P.Q.
E1V1	2-3-4 mars 6-7-8 avril	Longueuil	20	C.P.P.Q.

* C.R.F.C. – Comité régional de formation continue

RAPPORT DU SYNDIC ET DU COMITÉ DE DISCIPLINE

par: **Solange Côté Gauthier, pht**

Le rythme des activités dévolues au syndic est à souligner de façon privilégiée, comme un système dont le rodage est caractéristique d'harmonie.

Les rapports de collaboration et d'échanges se sont confirmés avec force pour une atteinte maximisée des objectifs.

Aux activités régulières, il a été possible d'ajouter la rédaction de rapports dits spéciaux sur des sujets spécifiques qui relèvent, à des degrés divers, de la compétence ou des préoccupations du syndic.

L'accueil et l'écoute qu'ont reçus ces documents peuvent se traduire en incitatifs pour le titulaire dans l'élan de croissance de la profession.

LA DISCIPLINE

Au total, dix (10) dossiers ont été ouverts suite à la réception de plaintes ou d'information requérant une enquête. À ce nombre s'ajoutent les dossiers qui étaient toujours à l'étude à la fin du précédent exercice.

Le bilan s'établit comme suit:

- 1 plainte:
  portée à la compétence du comité de discipline en février 1984.
- 1 plainte:
  dossier fermé pour non-complétion par le plaignant.
- 4 plaintes:
  dont l'étude n'a révélé aucun acte dérogatoire et qui seront finalisés au début de 1984-1985.
- 4 plaintes:
  signification éventuelle devant le comité de discipline.

Des quelques dossiers qui demeurent, il serait prématuré d'en projeter l'orientation, plusieurs documents ou événements devant être évalués de façon plus exhaustive.

ARBITRAGE DES COMPTES

À ce sujet, les années se suivent et se ressemblent. Aucune contestation d'honoraires réclamés par les physiothérapeutes à leurs clients n'a été portée à l'attention du syndic.

PUBLICITÉ

Le dernier rapport annuel faisait état de la "délinquance" marquée des physiothérapeutes relativement à la réglementation sur la publicité. Après considérations réfléchies des tendances prises par ces irrégularités de même que la multiplicité des cas, le Bureau approuvait au début de l'exercice 1983-1984 les propositions faites par le syndic quant à l'observation de la réglementation. Largement diffusée, la ligne de conduite de la corporation semble avoir atteint son objectif principal, puisque qu'aucune entorse à la réglementation sur la publicité n'a été soumise au syndic. Soulignons par contre que les membres ont requis à maintes reprises des précisions sur l'esprit des règlements.

USURPATION DU TITRE

Aucun cas d'usurpation du titre n'a été porté à la connaissance du syndic au cours de l'exercice 1983-1984. Il importe de préciser que l'usurpation du titre consiste en l'utilisation *volontaire* du titre de "physiothérapeute" ou un titre quelconque comportant ce terme ou l'équivalent ou une abréviation de ce titre.

Les termes anglais de "physiotherapist" ou de "physical therapist" constituent les traductions de "physiothérapeute" et s'avèrent conformes pour les membres.

Le fait qu'un non-membre soit désigné ou identifié par un tiers comme physiothérapeute ne peut être considéré comme une usurpation du titre.

En élargissant l'usurpation du titre "physiothérapeute" à l'utilisation éhontée du terme "physiothérapie" et dans la même ligne de pensée que les commentaires faits relativement à ce sujet dans le rapport annuel 1982-1983, le Bureau confiait au syndic le mandat d'élaborer un dossier à ce sujet. Les données colligées devant être prises en considération par notre conseiller juridique, lequel concluait qu'aucun recours légal n'était possible en regard des dispositions législatives existantes.

RAPPORT DU COMITE DE DISCIPLINE

MANDAT

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour infraction aux dispositions du Code, de la Loi constituant la corporation dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent Code ou à ladite Loi.

MEMBRES DU COMITÉ

BRETON, Louise-Marie, physiothérapeute
CÔTÉ, Lynn, physiothérapeute
GENDREAU, Lucie, physiothérapeute
* LAFLAMME, Paul, avocat — président
MURIE, Christian, physiothérapeute
OUELLET, Yvonne — secrétaire

**A remplacé Me Serge Kronstrom en date du 1er janvier 1984.*

SÉANCE DE TRAVAIL: 0

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 1983-1984, le comité de discipline a reçu le dépôt d'une seule plainte. L'audition de la plainte par le comité de discipline est prévue pour le mois d'avril 1984.

NOTE

Le président du comité de discipline est de par la Loi (Code des professions), un avocat désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

RAPPORT DU COORDONNATEUR DE PROGRAMMES

par: **France Hétu, pht**

L'année 1983-1984 a été une période pendant laquelle j'ai travaillé au sein de différents programmes, soit: A– l'information du public, B– l'information aux physiothérapeutes, C– la coordination des comités et groupes d'intérêt de la corporation et D– la formation continue. Beaucoup de projets se sont enfin concrétisés au cours de l'année 1983-1984 et ont permis de promouvoir la physiothérapie. Une bonne année pour la promotion de la physiothérapie et tout ce qui en découle!

A – L'INFORMATION DU PUBLIC

Ce programme a été planifié en fonction des publics cible, soit les enfants et les parents, les éducateurs et les professionnels de la santé, les travailleurs manuels, les femmes, les étudiants à la recherche d'une profession, les gens avec des problèmes de santé, les personnes âgées, et j'en passe. Ce programme de sensibilisation vise la promotion de la physiothérapie en informant le public des moyens de prévention en physiothérapie et du rôle étendu du physiothérapeute. En 1983-1984, j'ai planifié et organisé plusieurs activités à l'intérieur de ce programme:

1– La planification et l'organisation des salons et des événements en fonction des différents groupes cible

La CPPQ a aménagé son stand lors de différents salons:

1.1 La semaine du coureur qui s'est tenue à l'Hôtel Méridien, a accueilli au cours de ces trois journées les quelque 12,000 coureurs du Marathon international de Montréal. Notre présence a été grandement appréciée à ce genre d'événement.

1.2 Le Salon Santé Bien-être qui a eu lieu en octobre dernier, au Palais des congrès de Montréal, a réuni tous les intervenants en médecine douce, et nous a permis de clarifier parmi les nombreuses thérapies existantes, le rôle et la formation du physiothérapeute.

1.3 L'Exposition Nursing qui a eu lieu à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, a regroupé 1,500 délégués venant de tous les coins de la province et nous a permis, au cours de ces deux journées, de sensibiliser un groupe important de professionnels dans le domaine de la santé.

1.4 La soirée sur les médecines douces au Collège Marie-Victorin, en collaboration avec La Presse, a touché un public déjà initié aux médecines douces et nous a donné l'occasion, encore une fois, d'identifier le rôle et la formation du physiothérapeute.

Au cours de ces événements, nous avons sensibilisé les clientèles à la physiothérapie par la promotion des dépliants de la corporation, des cliniques privées et des services offerts par les physiothérapeutes. Le stand a été réaménagé: nouvelles photos, affiches de la CSST laminées, achat d'une colonne vertébrale, affiche de la CPPQ "Bon pied Bon oeil Bon dos". La surface des panneaux du stand a été rafraîchie. Tout ce matériel est disponible à la corporation pour toute personne qui aimerait l'emprunter.

La préparation, l'organisation et la coordination de ces salons m'ont amenée à solliciter la participation des physiothérapeutes et en particulier ceux en pratique privée. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à ces manifestations.

2– La coordination de la Semaine nationale de la physiothérapie au Québec

Malgré un court délai pour l'organisation de cette semaine, tenue du 12 au 19 mars 1984, j'ai été impliquée de très près. Mon rôle se résume ainsi:

2.1 Informer les physiothérapeutes de cette semaine par l'envoi de communiqués, du Physio-Québec, etc., et les inciter à participer collectivement.

2.2 Former un comité pour définir les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les moyens d'action.

2.3 Publiciser cette semaine en informant les médias des activités, notamment par l'envoi de communiqués de presse à la presse écrite et parlée (télé et radio) dans les villes de Sherbrooke, Hull, Québec, Montréal, Trois-Rivières, St-Jean, etc. Deux stations radiophoniques (Radio-Canada et CJMS) m'ont accordée des entrevues. J'ai également répertorié tous les journalistes susceptibles d'être intéressés et ai contacté les recherchistes des émissions télévisées. Radio-Québec a réalisé, à cette occasion, une entrevue traitant du développement moteur de l'enfant, avec Denyse Dufresne, physiothérapeute. Le cable 9 a diffusé une émission à laquelle j'étais interviewée sur la physiothérapie. Les quotidiens (Journal de Montréal et la Presse) ont annoncé cet événement dans leurs rubriques communautaires.

2.4 Aider les physiothérapeutes dans l'organisation de leurs activités par la réalisation d'une chemise de presse, de documents d'information remis aux physiothérapeutes intéressés et par le prêt de matériel disponible à la CPPQ ou ailleurs.

2.5 Publiciser cette semaine auprès des autres corporations professionnelles par l'envoi de communiqués de presse, etc.

2.6 Coordonner les activités de cette semaine au Québec (matériel, dates, etc.).

2.7 Inciter la participation des différentes régions du Québec.

2.8 Informer la section québécoise de l'Association canadienne de physiothérapie sur les activités organisées au Québec et servir de lien entre l'ACP et la CPPQ, en participant à une réunion de la section québécoise et en communiquant à plusieurs reprises avec la représentante de l'ACP, madame Nancy Christie.

2.9 Coordonner les 3 journées d'information au Centre Rockland, en collaboration avec le comité des chefs de service en soins intermédiaires.

En résumé, une couverture de presse intéressante pour une première semaine de physiothérapie! La préparation de la deuxième semaine pour 1985 est en cours. Un rapport sur la première Semaine nationale de la physiothérapie suivra prochainement.

3– L'information diffusée dans les milieux scolaires

Plusieurs institutions ont fait appel à mes services pour informer les étudiants sur la physiothérapie et le physiothérapeute, entre autres la Polyvalente l'Érablière, le Collège Stanislas et la Polyvalente Eulalie-Durocher. Pour répondre aux demandes des étudiants et du public, la monographie "La physiothérapie et le physiothérapeute" sera réimprimée. J'ai coordonné la révision de cette troisième édition, qui cette fois, connaîtra des changements au niveau de sa présentation.

4– La participation à des journées d'information

4.1 Lors d'une journée d'information, au CH Hôtel-Dieu d'Amos, organisée par le service de physiothérapie, j'ai été appelée à entretenir les participants de l'importance de la *formation continue* chez les physiothérapeutes.

4.2 J'ai assisté avec d'autres professionnels à une soirée d'information à la Clinique de physiothérapie de Karin Austin.

4.3 J'ai assisté au lancement de la brochure "Connaissez-vous un aphasique?" réalisée par les orthophonistes et audiologistes.

5– La réalisation d'une émission avec monsieur Philippe Souchard

Lors de son passage à Montréal, à l'occasion du congrès annuel de la CPPQ, tenu à Sherbrooke, j'ai interviewé monsieur Souchard sur l'approche qu'il enseigne et les concepts qu'il préconise. Cette entrevue, d'une durée de trente minutes, a été diffusée au Cable 9 en juin dernier.

6– La réalisation de matériel de promotion

6.1 Suite à de nombreuses rencontres avec le groupe d'intérêt en orthopédie et notre conseiller en communications, le dépliant "En avez-vous plein le dos?" a enfin vu le jour. La coordination de la production, du financement et de la distribution ont été mes principales fonctions au sein de ce projet, en plus de participer activement à la rédaction du dépliant avec les membres du groupe d'intérêt.

La promotion amorcée à l'hiver 1984 s'est avérée très efficace si l'on considère les nombreuses demandes recues à la corporation. Cette promotion s'est effectuée lors des différents salons, de la Semaine nationale de la physiothérapie et auprès des différents intervenants:

– journalistes (secteur santé) de la presse parlée et écrite: Châtelaine, Kino Nouvelles, Nursing Québec, Le Transfert, Journal Constructo, Objectif Prévention, Radio-Canada, CJMS, Radio-Québec ont annoncé le dépliant;

– professionnels de la santé: ergothérapeutes, médecins, infirmières, éducateurs physiques, diététistes, etc.;

– compagnies: Fer et Titane, Nautilus, YWCA, YMCA, compagnies pharmaceutiques et de réadaptation;

– organismes: Back Association of Canada, American Back School, ministère des Affaires sociales du Québec, Santé et Bien-être social Canada, Kino Québec, l'Association de prévention en santé et sécurité au travail, l'Association de la santé et sécurité au travail – secteur Affaires sociales, la Commission de la santé et sécurité du travail, etc.

La distribution va bon train et les demandes se font toujours de plus en plus nombreuses. J'ai proposé aux physiothérapeutes en pratique privée de participer au financement de ce projet qui en a emballé plusieurs.

6.2 En septembre 1983, j'ai formulé au nom du groupe d'intérêt en orthopédie une demande de

financement au MAS pour la réalisation d'une affiche sur la prévention des maux de dos. Le MAS, après étude du projet, nous a accordé le financement complet de 5,000 affiches "Bon pied Bon oeil Bon dos". J'ai déterminé un réseau de distribution qui visera d'abord les éducateurs physiques et les intervenants en milieu scolaire et en santé communautaire (DSC, CLSC, YWCA, YMCA). Chaque service de physiothérapie recevra aussi une copie de cette affiche.

6.3 J'ai obtenu à l'automne dernier, l'accord de la compagnie Medicus pour la réimpression de 5,000 copies de la brochure "Comment ça marche?" qui connaît beaucoup de succès. L'Association de paralysie cérébrale du Québec a accepté pour une troisième fois, de financer 50,000 copies du dépliant "Se mouvoir en harmonie".

Pour les dépliants, j'ai rédigé une politique de distribution afin de maximiser l'impact de ces outils auprès des publics visés.

7– La représentation auprès des organismes

J'ai établi des contacts avec plusieurs organismes et compagnies dans le but de promouvoir les intérêts des physiothérapeutes et de les sensibiliser à notre rôle. Entre autres, les organismes suivants furent contactés: Back Association of Canada, l'American Back School, l'APPSST, l'ASSTSAS, la Boutique de la santé à Sherbrooke, le Bottin des femmes professionnelles et commerçantes, le YWCA, le YMCA, Participaction, l'ACP, Kino-Québec, Medtronic, Medicus, Régent St-Pierre et d'autres compagnies en réadaptation.

B– L'INFORMATION AUX PHYSIOTHÉRAPEUTES

1– Physio-Québec

La coordination et la production du Physio-Québec m'ont permis de diffuser une information plus diversifiée aux physiothérapeutes:

– La chronique "Nouvelles en bref" que je rédige, est un amalgame d'informations venant d'un peu partout.

– La chronique "Finance" est rédigée par un courtier en valeurs mobilières.

– La critique de livres implique la participation de physiothérapeutes reconnus dans un domaine spécifique.

– Les articles sur des sujets précis par des physiothérapeutes ont attiré leurs collègues à s'impliquer et à s'exprimer par le biais du Physio-Québec.

– Les éditoriaux ont incité la participation des physiothérapeutes.

2– Spécial Congrès

J'ai revisé les textes et coordonné la production du numéro spécial de Physio-Québec du congrès 1983 de la CPPQ.

3– Les communiqués mensuels

Les communiqués mensuels me permettent de vous informer le plus fidèlement possible de toutes les activités d'intérêt social et professionnel. Je prépare, en début d'année, le calendrier relatif à ce moyen de communication afin d'en informer toutes les personnes intéressées (groupe d'intérêt et comités). Un calendrier similaire pour Physio-Québec est également distribué.

4– Les activités sociales

Outre l'information professionnelle diffusée, j'ai à l'occasion organisé quelques activités sociales dont: le petit déjeuner à la Bourse de Montréal (informations sur le fonctionnement de la Bourse et les actions) et les petits déjeuners du Bottin des femmes au Castillon du Château Champlain (rencontres avec d'autres professionnelles).

J'ai beaucoup insisté cette année sur les services qu'offrent les physiothérapeutes et les cliniques privées, par toutes les activités mentionnées ci-dessus. Je suis également en pourparlers avec des infirmières d'un DSC et au YWCA pour intégrer, au sein de ces organismes, des physiothérapeutes comme consultants.

C– LA COORDINATION DES COMITÉS ET GROUPES D'INTÉRÊT DE LA CORPORATION

À l'occasion du congrès 1984, le Bureau m'a mandatée pour assister aux réunions du COC 1984 afin d'assurer un lien constant avec les permanents de la CPPQ. Ainsi, je me suis vue attribuer le poste de coordonnateur de la publicité du congrès 1984 de Montréal.

J'ai également agi comme personne-ressource pour le Congrès 1983.

D'autres groupes d'intérêt ont demandé mon appui pour différents projets:

– le groupe d'intérêt en orthopédie pour l'élaboration et le financement du dépliant "En avez-vous plein le dos?" qui m'a amenée à travailler en étroite collaboration avec le conseiller en communication et pour le financement de l'affiche "Bon pied Bon oeil Bon dos" pour lequel j'ai obtenu le support du MAS.;

– le groupe d'intérêt en neurologie pour connaître les ressources existantes et les étapes pour la réalisation d'un dépliant;

– le groupe d'intérêt sur les amputés pour le financement d'un guide pour les amputés. J'ai

fait des démarches auprès de Santé et Bien-être social Canada afin d'obtenir leur accord;

– le groupe d'intérêt en santé communautaire pour remettre sur pied le groupe et les aider à redéfinir leurs objectifs spécifiques;

– le groupe d'intérêt en soins prolongés pour revoir les objectifs spécifiques du groupe. Le groupe compte maintenant treize membres;

– le groupe d'intérêt Sport-Physio pour l'élaboration et le financement d'un dépliant.

Pour aider les nouveaux participants à un groupe d'intérêt ou un comité, j'ai élaboré avec la présidente, Patricia Girard, un guide visant à les informer de toutes les procédures à suivre dans un groupe de travail. Nous le présenterons en mai prochain à ces groupes lors d'un cocktail au Centre Sheraton de Montréal.

Le calendrier des envois et Physio-Québec leur ont été envoyé régulièrement ainsi que le calendrier de la formation continue afin de les aider à planifier leurs acitivités.

D– LA FORMATION CONTINUE

J'ai élaboré avec ma collègue, Rachel Marchand, coordonnateur du programme de formation continue, le calendrier de la formation continue en fonction de celui de l'ACP et des autres activités professionnelles. J'ai été impliquée de plus près dans l'organisation de certains cours:

– L'analyse transactionnelle, avec Pierre Dumas.
– La journée précongrès 1983, à Sherbrooke.
– Le cours Introduction à l'informatique, en octobre 1983.
– Le cours sur la douleur en mai 1983.
– Le cours rééducation posturale globale.

L'année 1983-1984 a été, à mon avis, une période riche en projets qui ont vu le jour. Je crois que nous avons étendu notre impact au sein des autres intervenants de la santé et du public.

Je remercie toute l'équipe de la corporation avec laquelle j'ai travaillé en 1983-1984 et tous les physiothérapeutes qui m'ont aidée dans mes fonctions.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET GROUPES D'INTÉRÊT DE LA CORPORATION

par: **France Hétu, pht**
Coordonnateur de programmes

COMITÉS PERMANENTS DE LA CORPORATION

COMITÉ D'ADMISSION

Mandat:

Étudier les dossiers des candidats étrangers et ceux des autres provinces canadiennes désirant devenir membre de la CPPQ et travailler au Québec.

Étudier les dossiers des candidats Québécois n'ayant pas pratiqué depuis 5 ans et plus.

Soumettre au Bureau les recommandations pertinentes quant à l'admission ou le refus du candidat avec indication des motifs de la recommandation et d'une ligne de conduite à suivre.

Maintenir à jour les mécanismes d'études et d'évaluation des dossiers.

Réunions: 5

Réalisations:

1. Recommandation au Bureau à l'effet que les dossiers des candidats mal-voyants soient étudiés au même titre que toutes les autres demandes d'admission.

2. Étude des documents "Rapports de stage" et le remaniement du projet de règlement sur les normes d'équivalence pour devenir membre de la CPPQ. Recommandations transmises au Bureau.

3. Étude de dossiers de 16 candidats demandant des équivalences ou une réadmission. Recommandations transmises au Bureau:

3.1 Équivalences
- Aucun candidat ne s'est vu accorder d'équivalence (0/16)
- 13 candidats devront compléter un stage et/ou des études
- Les dossiers de 3 candidats seront révisés

3.2 Réadmissions
- Aucun candidat (0/2) n'a été accepté
- Les deux candidats devront compléter des stages et/ou des études

COMITÉ D'AGRÉMENT DES SERVICES DE PHYSIOTHÉRAPIE

Mandat:

Établir les normes et standards pour l'agrément des milieux cliniques de physiothérapie.

En collaboration avec le comité d'inspection professionnelle et le comité d'internat, promouvoir l'amélioration de la qualité des milieux cliniques.

Recueillir toute information relative à l'établissement des normes et standards optimals dans les milieux cliniques et voir à la promotion et à l'application des normes et standards parmi les intervenants gouvernementaux, institutionnels et les membres.

Objectifs généraux:

1. Élaboration d'une politique d'agrément des milieux cliniques pour le placement des internes.

2. Agrément des milieux cliniques pour le placement des internes.

Objectifs spécifiques:

1.1 Définir les normes et critères de qualité dans un contexte québécois.
1.2 Développer des instruments de mesure de ces normes et critères.
2.1 Informer les chefs de service de physiothérapie sur la politique et le processus d'agrément.
2.2 Mettre en application la procédure adoptée.
2.3 Déterminer le statut d'agrément des milieux cliniques.
2.4 Informer le comité d'internat des milieux agréés.

Réunions: 10
Réalisations:

1. Finalisation des normes et critères de qualité pour les services de physiothérapie.

2. Élaboration d'un questionnaire d'information sur les services de physiothérapie.

3. Élaboration du cahier de l'agrément incluant: la philosophie de l'agrément, la définition et les objectifs, les informations et le processus.

COMITÉ D'APPROBATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Mandat:

Le comité d'approbation des activités de formation continue a la responsabilité de fournir aux admi-

nistrateurs du Bureau un avis concernant l'endossement d'activités de formation continue organisées par des groupes ou personnes autres que la CPPQ et l'ACP.

Composition du comité:

Le comité se compose de 5 membres et du coordonnateur de la formation continue qui agit à titre de président du comité. Les membres devront respecter les champs d'éducation et de la clinique dans le domaine de la physiothérapie à l'étude.

Qualifications:

Le coordonnateur de la formation continue
2 membres enseignants universitaires
2 membres cliniciens dans le domaine concerné
1 administrateur du Bureau

Sélection des membres:

Des membres ad hoc sont choisis par les administrateurs du Bureau en consultation avec le coordonnateur de la formation continue.

Réunion: 0

COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Mandat:

1. Faire la publicité relative aux bourses annuelles de la CPPQ.

2. Étudier les candidatures et recommander aux membres du Bureau un lauréat pour chacune des bourses annoncées.

Réunion: 1

Réalisations:

Étude des demandes de bourse 1983 avec recommandations au Bureau.

Étude des formulaires de demande de bourse.

Élaboration des principes guidant le comité dans son travail.

Les lauréats 1983:

GOSSARD, Jean-Pierre: Bourse Monique-Pichette (1000$)
projet: La quantification des effets facilitateurs de battements prématurés sur la conduction dans le noeud auriculo-ventriculaire dans le coeur.

POIRIER, Gaston: Bourse "Projet de recherche clinique" (500$)
projet: Étude électrophysiologique de plusieurs paramètres de la fonction dynamique de la cheville.

LANTHIER, Angèle: Bourse Gwen-Gower-Rees (500$)
projet: Évaluation de la douleur chez l'hémiplégique sujet à la subluxation de l'épaule.

MAHEU, Élaine: Bourse Poulin-Sévigny (500$)
Graduate Diploma in Manipulative Therapy, perfectionnement en thérapie manuelle.

COMITÉ D'INTERNAT

Mandat:

Établir les objectifs, politiques et procédures relatives à la formation clinique des internes selon les exigences de la Corporation. Organiser, planifier et contrôler le placement des internes. Communiquer toute information nécessaire à la surveillance, à l'enseignement et à l'évaluation de l'interne.

Objectifs spécifiques:

Placement des internes des 3 universités pour les 6 périodes allant de mai à novembre 1984.

Réunions: 2

Réalisations:

Correspondance avec les services de physiothérapie.

Information sur les nouvelles politiques de l'ACP.

Étude préliminaire des internes effectué par tirage au sort en fonction des choix prioritaires exprimés par chaque étudiant: période et institution.

Revue des règlements de l'internat.

COMITÉ DE LA FORMATION EN PHYSIOTHÉRAPIE

Mandat:

En vertu du règlement constituant un comité de la formation en physiothérapie:

— soumettre aux organismes ou regroupements représentés au sein du Comité ainsi qu'à l'Office des professions, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Comité des programmes du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités et au représentant institutionnel de chaque université mentionnée à l'article 2.01, des recommandations sur:

a) le programme d'études en physiothérapie et les stages de formation professionnelle;
b) les examens et les autres mécanismes d'évaluation;
c) les examens professionnels;
d) la formation continue.

Objectifs spécifiques:

1. Étude des protocoles d'admission de chacune des universités Laval, Montréal et McGill concernant

l'admission des candidats étrangers et les techniciens en réadaptation dans le but de faire des recommandations à la corporation et aux universités.

2. Étude de la problématique de la formation continue des physiothérapeutes.

Réunions: 2

Réalisations:

Étude du document "La spécialisation en physiothérapie" devant être approuvé par le Bureau de la CPPQ et envoyé en son nom à l'Association canadienne de physiothérapie. Suite à cette étude, des recommandations ont été formulées.

Formation d'un groupe de travail sur la pertinence de la physiothérapie dans le milieu universitaire.

Élaboration d'un recueil des conditions d'admission pour les candidats étrangers et les techniciens en réadaptation.

Étude du monitorat clinique et l'agrément des milieux cliniques.

Production d'un mémoire sur la pertinence de la formation universitaire des physiothérapeutes.

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

Mandat:

Réviser les règlements de la corporation et recommander des changements nécessaires au Bureau.

Objectifs spécifiques:

1. Préparer un projet de prise de position de la CPPQ sur le contenu de l'article 3.01.08 du Code de déontologie.

2. Préparer un projet de prise de position de la CPPQ sur les relations interprofessionnelles.

Réunions: 8

Réalisations:

Deux rapports d'étape sur l'article 3.01.08 ont été déposés au Bureau et il y a eu consultation auprès de l'Institute of Comparative Law de l'Université McGill. Les travaux se poursuivront en 84-85 et un projet de prise de position sera déposé au Bureau.

Le projet de prise de position de la CPPQ sur les relations interprofessionnelles a été déposé au Bureau en mars 1984.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

C'est sous le thème Carrefour d'information que s'est déroulé le congrès annuel de la CPPQ, les 10 et 11 juin dernier, à l'Hôtel Le Baron de Sherbrooke.

Environ 175 personnes ont assisté à ce congrès qui s'est ouvert avec la conférence de madame Claire Lalonde, une pionnière de la région. Les médias de l'Estrie ont rapporté cet événement annuel et ont profité de l'occasion pour clarifier la situation avec la CSST, point chaud à cette date.

Des conférences simultanées se sont déroulées tout au long de ces 2 journées, recevant ainsi des invités(es) très intéressants. Les domaines de la neurologie, la pédiatrie, l'orthopédie, la physiothérapie respiratoire, la gériatrie ont été traités à ce congrès.

Le comité organisateur avait réservé à ses congressistes un samedi soir inoubliable au Domaine St-Laurent de Compton. Le tout a été couronné par une vraie surprise: un tour en mongolfière.

Les 2 journées se sont déroulées sous un soleil radieux avec un comité organisateur des plus chaleureux.

COMITÉS AD HOC

COMITÉ AD HOC SUR L'ÉTUDE DE LA PROBLÉMATIQUE VÉCUE PAR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES TECHNICIENS EN RÉADAPTATION.

Mandat:

Décrire la problématique de la situation vécue depuis 10 ans par les techniciens en réadaptation, la CPPQ et ses membres. Analyser l'impact sur la CPPQ et ses membres et sur les techniciens des voies nouvelles proposées, soit: une corporation mixte, une délégation d'actes ou une nouvelle corporation des techniciens.

Faire des recommandations au Bureau de la CPPQ avec analyse d'impact sur la CPPQ et ses membres.

Objectifs spécifiques:

1. Identifier les problèmes que vivent les physiothérapeutes et les techniciens en réadaptation dans l'exercice de leur profession.

2. Identifier les avantages et les inconvénients de chacune des voies proposées, soit: la délégation d'actes, une corporation des techniciens et une corporation mixte.

3. Analyser l'impact de chacune des voies proposées sur la CPPQ, et ses membres.

4. Faire des recommandations au Bureau de la CPPQ.

Réunions: 5

Réalisations:

Rencontres avec les personnes ressources.

Consultations téléphoniques avec les personnes ressources (ministère des Affaires sociales, autres corporations, avocat, etc.).

COMITÉ AD HOC SUR LES RÈGLEMENTS DE LA PUBLICITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CPPQ

Mandat:

1. Réviser nos règlements sur la publicité professionnelle pour a) mieux informer le public des services de physiothérapie en cabinet privé; b) augmenter la capacité concurrentielle sur le marché libre des physiothérapeutes en pratique privée.

2. En principe permettre une ouverture de notre publicité, excepté pour une publicité qui peut être frauduleuse pour le public, dérogatoire à la profession ou qui déroge de notre Code de déontologie.

Objectifs spécifiques:

Réviser le règlement sur la publicité professionnelle de la CPPQ.

Réunions: 7

Réalisations:

1. Revue de la littérature.

2. Rencontre avec l'Association des consommateurs du Québec.

3. Rédaction du document "La publicité professionnelle".

4. 2e projet "Recommandations concernant le présent règlement sur la publicité professionnelle".

5. 2 rencontres avec le 8e Bureau de la CPPQ.

6. Projet de modification final présenté à l'Office des professions en février 1984.

7. Organisation de rencontres avec les cliniciens en pratique privée à Montréal et à Québec.

COMITÉ AD HOC SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DANS LE RÉSEAU DES CLSC

Mandat:

Préparer un document sur l'évolution et le développement futur de la physiothérapie dans le réseau des CLSC pour adoption par le Bureau. Ce document devra servir de base à l'élaboration d'un mémoire sur la question pour présentation à la Fédération des CLSC du Québec et aux autres intéressés.

Le comité n'a pas siégé au cours de l'année 1983-1984.

GROUPES D'INTÉRÊT

1. MANDAT DE TOUS LES GROUPES D'INTÉRÊT

1.1 Promouvoir et développer la physiothérapie dans un champ d'exercice spécifique afin de permettre l'avancement de la profession.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

2.1 Informer le public.
2.2 Participer à la formation et au perfectionnement des membres dans le champ d'exercice spécifique.
2.3 Développer une expertise dans leur champ d'exercice spécifique.
2.4 Favoriser les échanges entre les personnes intéressées dans ce champ d'exercice spécifique.
2.5 Favoriser la recherche dans leur domaine et l'évolution de la profession.

GROUPE D'INTÉRÊT EN NEUROLOGIE

Nombre de réunions: 3 et 6 ateliers (sur le dépliant)

Formation continue:

Atelier table ronde (Bobath, Rood, Kabat, le 6 mai 1983.

Information au public:

Mise sur pied d'un projet de dépliant s'adressant au public (surtout) en cours de façon formelle depuis juin 1983.

Autres activités:

Présentation (aux membres du groupe d'intérêt en neurologie) par Réjean Provost en mai 1983 sur l'évaluation d'une subluxation (hémiplégie).

GROUPE D'INTÉRÊT EN ORTHOPÉDIE

Nombre de réunions: 9

Formation continue:

Organisation du cours sur les radiographies de la colonne vertébrale donné le 26 novembre 1983.

Organisation du cours E_1V_1 donné tous les mardis du 20 septembre au 6 décembre 1983.

Information au public:

Réalisation du dépliant "En avez-vous plein le dos?"

Poster "Bon pied, bon oeil, bon dos" en collaboration avec le M.A.S.

GROUPE D'INTÉRÊT EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Nombre de réunions: 3

Formation continue:

Journée sur la sclérose en plaques, le 23 avril 1983. Le groupe est composé de nouveaux membres depuis mars 1984.

GROUPE D'INTÉRÊT SUR LES SOINS PROLONGÉS

Nombre de réunions: 7

Formation continue:

Réalisation de formules d'évaluation sur:
- Évaluation de l'hémiplégique;
- Évaluation fonctionnelle;
- Évaluation du Parkinsonien;
- Évaluation de la sclérose en plaques;
- Test d'équilibre

Maintenant disponibles à la C.P.P.Q.

Autres activités:

- Conférence: Anne Bélanger au Congrès de l'A.H.Q. les 5 et 6 avril 1983. Sujet traité: "Contraintes économiques versus réadaptation en soins prolongés".
- Conférence: Anne Bélanger au Congrès de la CPPQ 1983: "La physiothérapie en gériatrie et soins prolongés"
- Participation de Murielle Lhoumeau à la publication d'une brochure intitulée: "La physiothérapie chez vous? Pourquoi pas!" Publiée en janvier 1984 par l'A.C.H.A.P.
- Conférences par Anne Bélanger, deux périodes de 50 minutes à l'École de Réadaptation, Université de Montréal en janvier 1984. Sujet: "La physiothérapie en C.H.S.P.: relation d'expériences cliniques".

GROUPE D'INTÉRÊT SPORT-PHYSIO

Nombre de réunions: 3

Formation continue:

Cours sur le Taping I, le 12 novembre 1983

Information au public:

Dépliant en préparation.

Participation aux Jeux du Québec, Jeux du Canada, Marathon de Montréal, Omnium de golf (Classique Peter Jackson), Internationaux Players de tennis et à la Semaine de l'activité physique au Cégep Limoilou, les 28, 29 février et le 1er mars 1984.

Autres activités:

Congrès de A.A.O.S.

Chronique Sport-Physio dans la revue Physio-Québec

Maintien de la location des trousses.

GROUPE D'INTÉRÊT SUR LES AMPUTÉS

Information au public:

Rédaction d'un document à l'intention des amputés du membre inférieur intitulé "Guide d'information à l'intention des amputés du membre inférieur". Le document a été soumis à la CPPQ pour fin de publicaton.

GROUPE D'INTÉRÊT DES CHEFS DE SERVICE

Nombre de réunions: 4

Activités:

Rédaction du document intitulé: "La sélection rationnelle du personnel en physiothérapie:Guide pour la direction des ressources humaines et les administrateurs du réseau des établissements.
- Rédaction du document: "Normes et procédures de contrôle pour les bains tourbillons".
- Préparation d'un "cahier guide pour les membres du comité".
- Participation à l'organisation de la semaine nationale de la physiothérapie.
- Établissement d'une liste des besoins de formation des chefs de service par région.
- Reprise du dossier "Guide d'utilisation sécuritaire et d'entretien préventif des appareils d'électrothérapie".
- Mise au point et réponse suite à l'éditorial du Physio-Québec d'octobre 1983.
- Demande adressée à la Corporation pour qu'elle prenne position au sujet des traitements de magnétothérapie.
- Prise de position et recommandations à la CPPQ sur le problème des traitements de physiothérapie privés dans un établissement où il existe un service de physiothérapie.

TABLEAU VI
MEMBRES DES COMITÉS ET GROUPES D'INTÉRÊT DE LA CORPORATION

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'admission

GOULET, Françoise	
HAMEL, France	secrétaire
McCRIMMON Aston, Edith	
McGREGOR, Audrey	
VAN DAELE, Anne-Marie	responsable

Comité d'agrément des services de physiothérapie

CABOT, Roslyn	responsable
DEMERS, Francine	
HAMEL, France	secrétaire
* HÉTU, Daniel	
HOGUE, Francine	

Comité d'attribution des bourses

ARSENAULT, Bertrand — responsable
DAUPHINÉE, Sharon
DUPONT, Lise
TREMBLAY, Louis — secrétaire

Comité d'internat

D'ASTOUS, Gertrude — secrétaire
EL-CHIBINI, Sabine
co-représentant étudiant—Université McGill
GILBERT, Dominique
co-représentant étudiant—Université McGill
HAMEL, France — représentant—CPPQ
* HOGUE, Francine
coordonnatrice des stages cliniques, Université de Montréal
LABRIE, Annie
représentant étudiant, Université Laval
LEMAY, Élaine — responsable
MARCOUX, Louise
coordonnatrice des stages cliniques, Université Laval
OUELLET, Yvonne — représentant—CPPQ
TÉTREAULT, Christian
représentant étudiant, Université de Montréal
WELLS, Patricia
coordonnatrice des stages cliniques, Université McGill

Comité de la formation en physiothérapie

AUGER, Marc
représentant étudiant, Université Laval
BLAIS, Lucie
représentant étudiant, Université de Montréal
GILBERT, Dominique
représentant étudiant, Université McGill
GIRARD, Patricia — présidente
HAMEL, France — représentant de la CPPQ
O'REILLY, Patricia — représentant de la CPPQ
PRIEUR, Renée — secrétaire
RIVEST, Michel
représentant de l'Université de Montréal
ST-PIERRE, Diane
représentant de l'université McGill
TREMBLAY, Laurier
représentant de l'Université Laval

Comité des règlements

DALZELL, Mary Ann
GIGUÈRE, Normand
LEGAULT, Normand
MARCOUX, Paul
MURIE, Christian — secrétaire
O'REILLY, Patricia — responsable

Comité organisateur du congrès 1983

COMTOIS, Michelle
coordonnateur du secteur budget-exposants-publicité-hôtel
GRAVEL LIZOTTE, Catherine
LEBLANC, Louise
MARCOTTE, Alain
coordonnateur du secteur conférenciers-secrétariat
NAULT, Carole
NOËL, Madeleine
PARÉ, Céline
PARISIEN, Johanne
ROBERT, Julie
coordonnateur secteur inscriptions-activités sociales et repas
STEVENS, Jane
TOUSIGNANT, Gilles
VEILLEUX, Nicole

COMITÉS AD HOC

Comité ad hoc sur l'étude de la problématique vécue par les physiothérapeutes et les techniciens en réadaptation

BAYARD, Hélène — responsable
BÉLISLE, Ginette
BERNIER, Lyse
BRICHAU, Thérèse
HAMEL, France
HARVEY, Yvan
HUOT, Aline
PINEAULT, Françoise — consultante

Comité ad hoc sur le règlement de publicité des physiothérapeutes

CÔTÉ, Lynn — responsable
KILLENS, Doreen
LA ROCQUE, Suzanne
TREMBLAY, Huguette

GROUPES D'INTÉRÊT

Groupe d'intérêt en neurologie

* LEFEBVRE, Hazel
NADEAU FORGET, Isabelle
PARENT, Jean — responsable
SALVATI HILLMANN, Dorothy — secrétaire
* ST-AMAND, Hélène
WOLOFSKY, Kay

Groupe d'intérêt en orthopédie

* BEAULIEU, Marc
CLOUÂTRE, Nicole
* GARIÉPY, Louise
HÉTU, France
** LA ROCQUE, Suzanne
** LEROUX, Manon
* LEVIN, Anne
MAHER, France
RICHER, Danielle — secrétaire
ST-DENIS, Monique — responsable

Groupe d'intérêt en santé communautaire

* BOUCHARD, Nicole
* CASWELL, Sharol
* DOMBROSKI, Diane
FRANCOEUR, Danielle
HÉTU, France

LANTHIER, Mariette
* MASSÉ, Angèle
* VARIN, Nicole
VILLENEUVE, Lucie

Groupe d'intérêt en soins prolongés

AUBIN, Jean-Calude
BÉLANGER, Anne — responsable
COURCHESNE, Elizabeth
GAGNON, Daniel
GIARD, Christiane
GIROUX, Françoise
GOULET, France
LEVASSEUR, Angèle
LHOUMEAU, Murielle
NEWNHAM, Judi
SIMARD, Nicole
TIERNEY TAILLON, Linda — secrétaire

Groupe d'intérêt sport-physio

BARETTE, Janie — responsable
LAFORTUNE, Josée
LA ROCQUE, Suzanne
MAILLOUX, Jeanne d'Arc
MONTREUIL, Josée
MORINVILLE, Claude
PARÉ, Daniel
PITRE, Claude

Groupe d'intérêt sur les amputés

GAGNON GAUTHIER, Christiane — co-responsable
GIDVANI, Maya
GENCHER, Debbie
KOURI, Vicky
RILEY, Elisabeth — co-responsable
WILTSHIRE FISH, Nathalie — secrétaire

Groupe d'intérêt des chefs de service

BOUILLÉ, Suzanne, région 04
CHABOT, Agathe, région 06
COUSINEAU, Jeanne, région 06
CUSTEAU, Rachel, région 05
DESSUREAULT, Michel, région 08
FOLTZ, Jean-Louis, région 02
assistant responsable
KRIVOKUCHA, Olive, région 06
LEFEBVRE, Hazel, région 06
LEHOUX, Janel, région 03
LÉTOURNEAU, Céline, région 09
NEWNHAM, Judi, région 06
OUELLET, Jacinthe, région 01 — secrétaire
PUAUD, Yves, région 06 — responsable
WOODS, Lina, région 07

* Démission
** Démission temporaire

RAPPORT FINANCIER 1983-1984

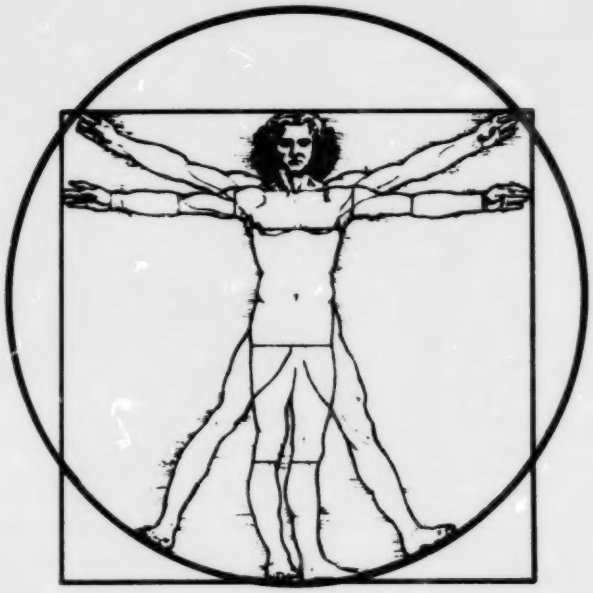

IIe RAPPORT ANNUEL 1983 - 1984

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGRÉÉS

1 COMPLEXE DESJARDINS
CASE POSTALE 95
MONTREAL (QUÉBEC)
CANADA H5B 1B2

(514) 281-1850
TELEX 05 25426

BUREAUX

MONTREAL
LONGUEUIL
MAGOG
MONTMAGNY
PORT CARTIER
QUÉBEC
RIMOUSKI
SAINTE AGATHE DES MONTS
SAINT JÉRÔME
SEPT ILES
SHERBROOKE
TROIS-PISTOLES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**Aux membres de
Corporation Professionnelle des
Physiothérapeutes du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 1984 ainsi que les états des revenus et dépenses et valeur nette et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Corporation, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Corporation au 31 mars 1984 ainsi que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles et aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 1984 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces prévisions budgétaires.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés

Comptables agréés

**Montréal,
le 25 avril 1984**

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET VALEUR NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1984	1983
REVENUS (annexe A)	$ 547 519	$ 479 971
DÉPENSES (annexe B)	542 040	468 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 479	11 971
VALEUR NETTE AU DÉBUT	13 848	1 877
VALEUR NETTE À LA FIN	$ 19 327	$ 13 848

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

BILAN
31 MARS

ACTIF

	1984	1983
ÉLÉMENTS À COURT TERME		
Encaisse	$ 7 828	$ 22 544
Dépôts à terme	368 664	350 000
Débiteurs (note 3)	35 190	10 846
Frais reportés au prochain exercice	6 652	22 555
	418 334	405 945
IMMOBILISATIONS (note 4)	29 651	13 382
	$ 447 985	$ 419 327

PASSIF

DETTE À COURT TERME		
Créanciers et frais courus (note 5)	$ 45 616	$ 39 771
Revenus reportés	383 042	365 708
	428 658	405 479
VALEUR NETTE	19 327	13 848
	$ 447 985	$ 419 327

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

..... administrateur

..... administrateur

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS:		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	$ 5 479	$ 11 971
Élément n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	5 879	2 091
	11 358	14 062
AFFECTATION DES FONDS:		
Acquisitions d'immobilisations	22 148	1 365
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(10 790)	12 697
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) AU DÉBUT	466	(12 231)
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) À LA FIN	$(10 324)	$ 466

Mallette Benoît Boulanger Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1984

1- CONVENTIONS COMPTABLES:

a) Reconnaissance des revenus -

Les cotisations et les frais d'inscription et d'admission à la pratique encaissés au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont présentés au titre de revenus reportés dans les états financiers.

b) Immobilisations et amortissement -

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

Équipement et mobilier de bureau	10%
Ordinateur	20%

2- STATUTS CONSTITUTIFS:

La Corporation a été constituée en vertu du Code des Professions sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec, le 6 juillet 1973.

3- DÉBITEURS:

	1984	1983
Débiteurs	$ 29 842	$ 8 119
Avance à un comité	1 500	1 500
Intérêts courus	3 848	1 227
	$ 35 190	$ 10 846

4- IMMOBILISATIONS:

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement et mobilier de bureau	[illegible]	[illegible]	$ 29 651	$ 13 382

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

5- CRÉANCIERS ET FRAIS COURUS:

	1984	1983
Créanciers	$ 27 097	$ 19 328
Déductions à la source	7 363	8 580
Réserve pour remboursement de cotisation	7 500	7 500
Autres frais courus	3 656	4 363
	$ 45 616	$ 39 771

6- ENGAGEMENT CONTRACTUEL:

La Corporation a conclu un contrat de bail pour la location de ses bureaux, pour une période de quatre-vingt-deux mois se terminant le 31 août 1987. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite de l'électricité et des clauses escalatoires, se chiffre à environ $ 97 996. Le solde de l'engagement au 31 mars 1984 s'établit à $ 42 909.

7- CHIFFRES COMPARATIFS:

Certains chiffres de l'exercice 1983 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1984.

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1984			1983
	Prévisions			
A - REVENUS:	Initiales	Révisées le 18 janvier 1984	Réalisation	Réalisation
Cotisations des membres et abonnés	$ 326 910	$ 349 975	$ 350 251	$ 274 008
Inscription et admission à la pratique	6 500	6 500	6 773	7 750
Assurance-responsabilité professionnelle	24 900	25 500	25 500	23 140
Formation continue	79 625	79 625	65 815	82 565
Envois aux membres	1 000	8 500	14 440	3 050
Physio-Québec	9 000	7 000	7 626	10 325
Subvention gouvernementale	-	21 000	21 000	15 245
Étude de dossiers	750	1 125	1 565	860
Assemblées et congrès (pour 1983, résultat net)	20 000	20 000	20 163	23 296
Remboursements par l'O.P.Q. aux administrateurs nommés	8 000	8 000	7 083	7 607
Revenus d'intérêts	20 000	20 000	18 845	23 090
Autres revenus	3 500	6 350	8 458	9 035
	$ 500 185	$ 553 575	$ 547 519	$ 479 971

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ANNEXE B - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1984			1983
	Prévisions			
B - DÉPENSES:	Initiales	Révisées le 18 janvier 1984	Réalisation	Réalisation
Salaires	$ 185 000	$ 185 000	$ 186 170	$ 166 766
Avantages sociaux	15 000	15 000	13 357	11 227
Assurance-responsabilité professionnelle	24 900	25 500	25 500	23 140
Jetons de présence	3 625	3 625	3 750	3 525
Vérification	2 000	2 000	2 000	2 000
Contentieux	11 000	11 000	13 298	6 148
Tenue de livres et informatique	4 000	4 000	2 968	2 718
Conférenciers	59 500	59 500	47 711	45 610
Manutention	6 000	4 500	4 488	4 133
Honoraires	43 500	49 500	45 555	30 329
Frais de déplacements et de séjour	46 000	47 000	41 445	34 185
Frais de communication	12 000	12 000	12 933	11 695
Frais de poste	20 000	20 000	21 271	20 750
Imprimerie	25 500	31 000	30 906	20 943
Photocopie	15 000	15 000	19 555	15 829
Fournitures de bureau	5 050	5 050	5 574	3 366
Location d'équipement et de salles	20 650	21 850	17 709	25 111
Loyer	18 000	20 000	20 154	18 204
Frais de représentation	4 300	4 300	3 350	2 940
Intérêts et frais bancaires	1 000	1 500	1 431	728
Conseil Interprofessionnel du Québec	4 500	4 410	4 410	4 032
Amortissement des immobilisations	3 500	3 500	5 879	2 091
Bourses d'études	2 500	2 500	2 500	2 500
Autres dépenses	33 750	33 750	10 126	10 030
	$ 566 275	$ 581 485	$ 542 040	$ 468 000

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ANNEXE C - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

C - CHARGES PAR PROGRAMME:	1984 Prévisions Initiales	1984 Prévisions Révisées le 18 janvier 1984	1984 Réalisation	1983 Réalisation
Bureau et comité administratif	$ 17 125	$ 17 125	$ 13 283	$ 14 172
Administration générale et services aux membres	293 374	300 884	290 530	224 094
La présidence	52 759	52 759	53 534	52 615
Formation continue	90 380	90 380	74 648	74 330
Étudiants	300	300	-	185
Équivalences	300	300	570	240
Groupes d'intérêt	2 500	3 500	2 997	2 743
Internat et agrément	750	750	201	180
Inspection professionnelle	53 527	53 527	53 781	49 537
Discipline	6 250	6 250	5 733	5 453
Repression et usurpation du titre	6 250	6 250	3 470	755
Congrès	20 000	20 000	16 668	14 934
Information du public	10 760	17 460	16 364	18 022
Comité central des chefs de service	5 000	5 000	5 009	8 464
Comité ad Hoc	7 000	7 000	5 252	2 276
	$ 566 275	$ 581 485	$ 542 040	$ 468 000

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1984-1985

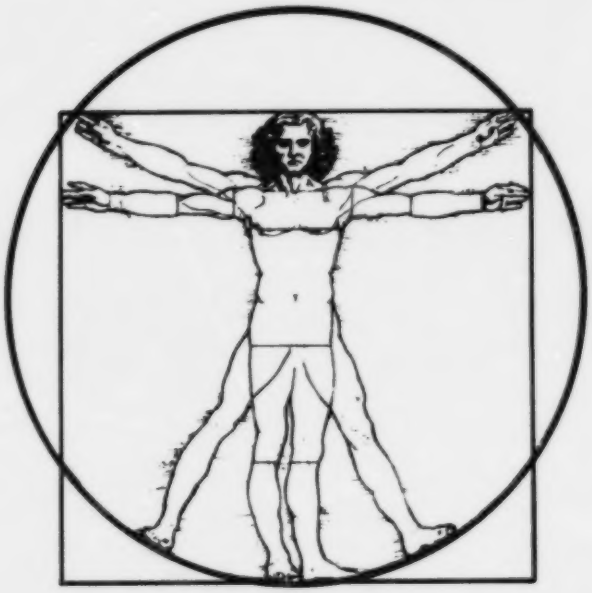

IIe RAPPORT ANNUEL 1983 - 1984

CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1984-1985

PRODUITS	Budgets 1984-1985
Cotisation des membres	375 650 $
Inscription et admission à la pratique	6 500
Assurance responsabilité professionnelle	27 880
Formation continue	98 000
Envois aux membres	6 000
Physio-Québec	5 000
Subvention gouvernementale	0
Étude de dossiers	750
Assemblées et congrès	26 000
Remboursement par l'OPQ aux administrateurs nommés	9 000
Revenus d'intérêts	19 000
Autres revenus	5 000
Total des produits:	578 780 $

CHARGES PAR OBJET

Salaires	227 820
Avantages sociaux	21 020
Assurance responsabilité professionnelle	27 880
Jetons de présence	4 750
Vérification	2 000
Contentieux	11 000
Tenue de livres et informatique	4 000
Conférenciers	69 900
Manutention	4 500
Honoraires	33 080
Frais de déplacement et de séjour	45 350
Frais de communication	14 400
Frais de poste	22 000
Imprimerie	33 000
Photocopie	19 000
Fournitures de bureau	6 000
Location d'équipement et de salles	28 000
Loyer	26 000
Frais de représentation	5 800

Intérêts et frais bancaires	1 500
Conseil interprofessionnel du Québec	5 000
Amortissement	6 000
Bourses d'études	2 500
Autres dépenses	10 000
Total des charges:	630 500 $
Excédent (déficit):	(51 720)$

CHARGES PAR PROGRAMME

Bureau et comité administratif	13 850 $
Administration générale et services aux membres	312 785
La présidence	56 825
Formation continue	102 209
Étudiants	0
Équivalences	300
Groupes d'intérêt	3 000
Internat et agrément	1 000
Inspection professionnelle	75 221
Discipline	10 000
Répression et usurpation du titre	4 250
Congrès	23 300
Information du public	15 760
Comité central des chefs	5 000
Comités ad hoc	2 000
Total des charges:	630 500 $
Excédent (déficit):	(51 720)$